Soixante-treizième année. — N° 67. Le Numéro : 1 franc. Samedi 8 Mars 1941.

JOURNAL OFFICIEL

DE L'ÉTAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS (COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris.)	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français	230 fr.	120 fr.	65 fr.
Etranger. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux	405 »	225 »	125 »
Etranger. Autres pays	570 »	300 »	155 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

L'Édition des « LOIS ET DÉCRETS » comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, décisions, instructions et circulaires ; 2° les avis, communications, informations et annonces.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 1 FR. 50

SOMMAIRE

LOIS

Loi relative à la déclaration et à la mise à la disposition de la Société nationale des chemins de fer français de wagons particuliers ordinaires (p. 1066).

Loi relative aux emprunts émis par la ville de Paris (p. 1066).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministère des affaires étrangères.

Décret relatif à l'accord de compensation pour les payements franco-allemands du 11 novembre 1940 (rectificatif) (p. 1066).

Ministère de l'intérieur.

Décret rendant applicables aux sociétés anonymes ayant leur siège en Algérie les dispositions de la loi du 16 novembre 1940 (p. 1066).

Arrêtés déclarant d'utilité publique et urgents des travaux à entreprendre dans les départements de l'Aude et des Bouches-du-Rhône (p. 1066).

Arrêté portant suspension des dispositions prévoyant la prise d'avis d'un organisme consultatif (p. 1067).

Arrêtés portant nomination de membres de commissions administratives (rectificatif) (p. 1067).

Arrêtés portant mutation et mise à la retraite (commissaires de police) (p. 1067).

Tableau d'avancement des fonctionnaires et agents relevant des services actifs de la direction générale de la sûreté nationale (p. 1067).

(1 f.)

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES ANCIENS COMBATTANTS

Arrêté portant mutations (office national des mutilés) (rectificatif) (p. 1071).

Tableau d'avancement du personnel de l'administration centrale et *arrêté* portant promotions (p. 1071).

Ministère de l'économie nationale et des finances.

Arrêté autorisant l'ouverture d'un entrepôt spécial d'huiles minérales (p. 1073).

Arrêtés portant mutations (services extérieurs du Trésor) (p. 1073).

Ministère de la guerre.

Arrêtés portant nominations :

Génie (p. 1073).

Service de santé (p. 1073).

Arrêté relevant de leurs fonctions des ouvriers du cadre spécial des services extérieurs (p. 1073).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 1074).

Arrêté fixant la composition d'une sous-commission consultative (p. 1074).

Secrétariat d'Etat à l'aviation.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (p. 1074).

Secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse.

Arrêté portant ouverture de crédits de fonds de concours (p. 1076).

Arrêté portant délégation de signature (p. 1076).

Secrétariat d'Etat à la famille et à la santé.

Arrêté portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat (p. 1076).

Arrêtés portant arrêt et augmentation de budgets (hospices et hôpitaux) (p. 1076).

Arrêtés portant nominations (inspection de la santé, délégués régionaux, hôpitaux psychiatriques, inspection de l'enfance) (p. 1076).

Secrétariat d'Etat au ravitaillement.

Arrêté portant nomination (office national interprofessionnel des céréales) (p. 1077).

Secrétariat d'Etat à la production industrielle.

Décret portant mutations de concessions minières (rectificatif) (p. 1077).

Arrêtés portant nomination d'administrateurs provisoires (p. 1077).

Secrétariat d'Etat au travail.

Arrêtés portant agrément de caisses de compensation pour les travailleurs indépendants (p. 1078).

Secrétariat d'Etat aux communications.

Décret portant affectation de terrain (p. 1078).

Arrêté concernant la circulation automobile (rectificatif) (p. 1078).

Secrétariat d'Etat aux colonies.

Décret portant promotion à titre exceptionnel dans la Légion d'honneur (p. 1078).

Décret fixant le montant de l'indemnité forfaitaire de présence aux exercices (p. 1078).

Arrêtés portant maintien en service détaché, acceptation de démission, promotion et retrait de fonctions (personnel colonial et administration centrale) (p. 1079).

Biens non gérés (p. 1079).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Avis de concours pour l'emploi de rédacteur stagiaire à l'administration centrale des finances (p. 1079).

Sociétés françaises: Avis d'abonnement au timbre avec dispense d'apposition de l'empreinte (p. 1079).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Décision n° 17 du répartiteur chef de la section du cuir (p. 1080).

Décision n° 3 du répartiteur chef de la section du pétrole (p. 1080).

Décision n° 19 du répartiteur chef de la section textile (p. 1080).

Avis aux détenteurs de pneumatiques d'automobiles et de motocyclettes et de bandages pleins (p. 1080).

LOIS

LOI relative à la déclaration et à la mise à la disposition de la Société nationale des chemins de fer français de wagons particuliers ordinaires.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Les personnes ou sociétés propriétaires ou exploitantes de wagons circulant sur voie normale, autres que les wagons à grande capacité ou les wagons spécialement aménagés, ont l'obligation de déclarer ces wagons.

Les administrations de chemins de fer d'intérêt général, d'intérêt local et de chemins de fer miniers ne sont pas soumises à cette déclaration.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat aux communications fixe la date à laquelle ces déclarations doivent être fournies ainsi que les renseignements qu'elles doivent contenir.

Art. 3. — Toute personne responsable d'omission de déclaration ou de déclaration tardive, inexacte ou incomplète est passible, pour chaque infraction relevée, des peines prévues par l'article 46 de la loi du 11 juillet 1938.

Art. 4. — Tout propriétaire de wagons à voie normale, soumis à la déclaration prévue par l'article 1er du présent décret et reconnus par la Société nationale des chemins de fer français aptes à assurer un service normal, est tenu, nonobstant tous engagements antérieurs, de mettre ces wagons à la disposition de la Société nationale des chemins de fer français qui les exploitera jusqu'à une date fixée par le secrétariat d'Etat aux communications.

Art. 5. — Les propriétaires recevront, en contre-partie de cette privation de jouissance, une indemnité dont le taux sera arrêté par le secrétaire d'Etat aux communications la Société nationale des chemins de fer français entendue.

Art. 6. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 26 février 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'Etat aux communications,
JEAN BERTHELOT.

LOI relative aux emprunts émis par la ville de Paris.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Jusqu'au 31 décembre 1941 et par dérogation aux dispositions de l'article 6 de la loi du 13 août 1926, les emprunts de la ville de Paris et toute contribution établie dans le cadre des lois en vigueur pour en assurer le service pourront être autorisés, à titre exceptionnel, par décret rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur et du ministre secrétaire d'Etat aux finances.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 4 janvier 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,
RAPHAEL ALIBERT.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MARCEL PEYROUTON.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Accord de compensation pour les payements franco-allemands.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 novembre 1940: page 5719, 1re colonne, article 5, alinéa (2), 4e ligne, au lieu de: « énumérées à l'article 2 (§ 2 *a, d*) », lire: « énumérées à l'article 2 (§ 2, *a* à *d* inclus) »; alinéa (3), 13e ligne, au lieu de: « énumérées à l'article 2 (§ 2, *a, d*) », lire: « énumérées à l'article 2 (§ 2, *a* à *d* inclus) »; alinéa (2), 12e ligne, au lieu de: « énumérées à l'article 2 (§ 2, *e, g*) », lire: « énumérées à l'article 2 (§ 2, *e* à *g* inclus) »; alinéa (3), 19e ligne, au lieu de: « énumérées à l'article 2 (§ 2, *e, g*) », lire: « énumérées à l'article 2 (§ 2, *e* à *g* inclus) ».

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Sociétés anonymes.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, et du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

Vu la loi du 16 novembre 1940 relative aux sociétés anonymes,

Décrétons:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi du 16 novembre 1940, relative aux sociétés anonymes ayant leur siège social dans la métropole, sont applicables aux sociétés anonymes ayant leur siège en Algérie.

Art. 2. — Un délai de deux mois, à compter de la publication du présent décret, est accordé aux sociétés déjà constituées en Algérie pour se conformer aux dispositions de la loi susvisée du 16 novembre 1940. Ce délai sera prorogé, pour celles de ces sociétés qui ont leur siège en Algérie et leur exploitation dans un territoire autre que les territoires métropolitain et algérien, jusqu'à une date qui sera fixée par arrêté du gouverneur général de l'Algérie.

Art. 3. — L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, et le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Vichy, le 5 mars 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

L'amiral de la flotte,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
Al DARLAN.

Le ministre secrétaire d'Etat
à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Département de l'Aude.

Par arrêté du 7 mars 1941, ont été déclarés d'utilité publique et urgents, en application de la loi du 11 octobre 1940, les travaux à entreprendre par le département de l'Aude, pour la construction de garages sur le chemin départemental n° 29 de Quérigut à Belesta, entre l'origine du chemin et le point kilométrique 4 k. 750.

Par arrêté du 7 mars 1941, a été déclarée d'utilité publique et urgente, en application de la loi du 11 octobre 1940, l'exécution des travaux à entreprendre par le département de l'Aude, pour la rectification et l'élargissement de courbes du chemin départemental n° 123, d'Ornaisons à Maury, entre les points kilométriques 43 k. 094 et 47 k. 166.

Département des Bouches-du-Rhône.

Par arrêté du 7 mars 1941, ont été déclarés d'utilité publique et urgents, en application de la loi du 11 octobre 1940, les tra-

vaux à entreprendre par le département des Bouches-du-Rhône, pour la rectification du chemin départemental n° 40 A, de la Ciotat à Saint-Jean par la Brulière et Saint-Hermantaire, entre le point kilométrique 0 k. 711 et le point kilométrique 0 k. 948.

Par arrêté du 7 mars 1941, ont été déclarés d'utilité publique et urgents, en application de la loi du 11 octobre 1941, les travaux à entreprendre par le département des Bouches-du-Rhône, pour l'élargissement et la rectification d'un tournant sur le chemin départemental n° 66, de Lambesc à Saint-Estève-Janson par Rognes, entre le point kilométrique 5 k. 515 et le point kilométrique 5 k. 586.

Par arrêté du 7 mars 1941 ont été déclarés d'utilité publique et urgents, en application de la loi du 11 octobre 1940, les travaux à entreprendre par le département des Bouches-du-Rhône pour l'élargissement et la rectification de tournant, sur le chemin départemental n° 66 D dit « chemin Saunier », entre le point kilométrique 2 k. 845 et le point kilométrique 2 k. 930.

Organismes consultatifs.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, le ministre secrétaire d'Etat aux finances et le ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et au travail,

Vu la loi du 12 juillet 1940 suspendant, pour la période du 11 juillet au 31 octobre 1940, les dispositions prévoyant l'avis d'un organisme consultatif;

Vu la loi du 23 octobre 1940 prorogeant jusqu'au 12 juillet 1941 la période d'application de ladite loi,

Arrêtent:

Article unique. — Est suspendue, jusqu'au 12 juillet 1941, l'application à l'occasion de tous actes individuels ou réglementaires, des dispositions prévoyant l'obligation de prendre l'avis de l'organisme consultatif suivant:

La commission supérieure instituée par l'article 45 du décret-loi du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité françaises.

Fait à Vichy, le 15 février 1941.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MARCEL PEYROUTON.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et au travail,
RENÉ BELIN.

Commissions administratives.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 janvier 1941: page 480, 2e colonne, 2e et 3e ligne, au lieu de: « Brocardi (Eugène), président du tribunal de commerce », lire: « Brocard (Eugène), président du tribunal de commerce »; 5e et 6e ligne, au lieu de: « Latiere (Hippolyte), président de la chambre de commerce », lire: « Latiere (Hippolyte), président de la chambre d'agriculture ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 janvier 1941: page 495, 1re colonne, 41e et 42e ligne, au lieu de: « Coulon (Félix), ingénieur agricole, président de la chambre d'agriculture, conseiller général », lire: « Coulon (Félix), ingénieur agricole, président de la chambre d'agriculture, ancien conseiller général ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er février 1941: page 508, 2e colonne, 37e et 38e ligne, au lieu de: « Seguier (François) propriétaire agriculteur, conseiller général », lire: « Seguier (François), propriétaire agriculteur, conseiller d'arrondissement ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 février 1941: page 525, 1re colonne, 38e, 39e et 40e ligne, au lieu de: « Montalant (Achille), agriculteur, maire de Coudray », lire: « Montalant (Achille), agriculteur, président de la coopérative laitière de Lyons ».

Commissaires de police.

Par arrêté en date du 7 mars 1941, M. Seignard (Marcel), commissaire divisionnaire de police spéciale hors classe, 1er échelon, est nommé, en la même qualité, à Marseille, en remplacement de M. Gaubert (intérêt de service).

Cette mesure aura son effet à compter du 1er avril 1941.

Par arrêté en date du 7 mars 1941, M. Paoli (Noël), commissaire spécial de police hors classe, 1er échelon, est nommé, en la même qualité, à Modane, en remplacement de M. Corteggiani (intérêt de service).

Cette mesure aura son effet à compter du 24 avril 1941

Par arrêté en date du 5 mars 1941, l'effet de l'arrêté du 28 janvier 1941 admettant à la retraite, sur sa demande, M. Genin (André), commissaire de police hors classe, 2e échelon, à Rennes, est reporté au 25 mars 1941.

Tableau d'avancement des fonctionnaires et agents relevant des services actifs de la direction générale de la sûreté nationale.

POLICE MUNICIPALE, SPÉCIALE ET MOBILE

Commissaires de police municipale, spéciale et mobile hors classe, 2e échelon, présentés pour la hors-classe, 1er échelon.

MM.	
Buchet (Jean).	Bernard (Louis).
Lagarde (Emile).	Robert (Jules).
Cunat (André).	Colomb (Maurice).
Dumon (Jean).	Agède (Guillaume).
Servin (Georges).	Englinger (Albert).
Dousserin (Marcel).	Griscelli (Angelo).
Ponchet de Langlade (Joseph).	Pierron (Alix).
Giocanti (Jules).	Pinget (Louis).
	Cuénot (Henri).
	Valentin (Pierre).
Lombard (Léopold).	Plazy (Hyppolyte).
Martin (Pierre-Osmin).	Giraudet (Joseph).
Rousseau (Henri).	Demonte (Jean).
Landré (Henri).	Anès (Georges).
Baumann (Raoul).	Guirard (Georges).
Nicol (Louis).	Messager (François).
Soumayrach (Michel).	Hussenet (René).
Kastner (René).	Bordier (Pierre).
Radiguet (Paul).	Maurice (Albert).
Gouaux (Félix).	Chiron (Maximin).
Roques (Gaston).	Teissonnière (Marceau).
Le Mièvre (René).	Gélin (Didier).
Thamin (Amaury).	Vaccaro (Georges).
Hémart (Adrien).	Doucet (Désiré).
Caulet (Charles).	Larrouquet (Joseph).
Merlen (Charles).	Tosello-Bancal (Jean).
Leblanc (Louis).	Mathieu (François).
Valentin (Louis).	Dutheil (Jean).
Sandras (Paul).	Dussaule (Michel).
Bricau (André).	Rigal (Alexandre).
Azéma (Adolphe).	Roure (Jean).
Paoli (Dominique).	Coulard (François).
Solinhac (Léon).	Fleury (Raymond).

Commissaires de police municipale, spéciale et mobile hors classe, 3e échelon, présentés pour la hors-classe, 2e échelon.

MM.	
Roux (Emile).	Alléguède (Léon).
Cieutat (Léon).	Menez (André).
Dussart (Robert).	Rives (Henry).
Gadroy (Irénée).	Jakabowits (Isaac).
Sambola (Antoine).	Marabuto (Paul).
Aubert (Roland).	Stigny (Marius).
Henriet (Camille).	Beauvais (Léon).
Issanchon (Louis).	Calen (Jean).
Wattard (Georges).	Helffer (Eugène).
Miramon (René).	Petit (Jean-Albert).
Menard (Albert).	Gorteau (Charles).
Kammacher (Léon).	Calas (Auguste).
Roquain (Gaston).	Malbecq du Roq (Marcel).
Graciès (Henri).	Léonard (Jean).
Walter (Jean).	Joveniaux (Emile).
Régnier (Edward).	

POLICE MUNICIPALE

Commissaires de police de classe exceptionnelle présentés pour la hors-classe, 3e échelon.

MM.	
Jouxtel (Camille).	Pequignot (Albert).
Artigues (Georges).	Richard (Jules).
Toussaint (Avit).	Raoult (Jean).
Delpech (Roger).	Dumortier (Maurice).
Prévot (Gabriel).	Acquaviva (Etienne).
Malval (Alfred).	Aussel (Joseph).
Laroche (Robert).	Turbié (Auguste).
Roustan (Marius).	Lemouzi (Léonce).
Saubion (Jean).	Trébaul (François).

Commissaires de police de 1re classe présentés pour la classe exceptionnelle.

MM.	
Cadel (Etienne).	Labarthié (Léon).
Raulet (Eugène).	Lecal (Albert).
Leseur (Georges).	Chais (Augustin).
Beaudroit (René).	Sicard (Roland).
Garot (Hector).	Poudevigne (René).
Vallecalle (Jean).	Rochat (René).
Baux (Louis).	Raney (Pierre).
Martrou (Albert).	Fauconnet (Octave).
Moulin (Auguste).	Alibert (Aimé).
Aquilo (Henri).	Bouf (Pierre).
Devignes (Arthur).	Schœser (Charles).
Aizier (Jean).	Niverd (André).
Jongleux (René).	Vialet (Pierre).
Capmann (Georges).	Chevalor (François).
Barbey (Eugène).	Fabre (Léon).
Bia (Edouard).	Vasche (Henri).
Chevalot (Maurice).	Gauche (Jean).
Yœsié (Auguste).	Peyrut (Guy).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Commissaires de police de 2e classe présentés pour la 1re classe.

MM.
Cros (Jules).
Reynet (Georges).
Besson (Jean).
Gillet (Albert).
Mesmer (Henri).
Chanterelle (Maurice).
Mamert (Paul).
Geay (Paul).
Lachat (Lucien).
Cantarel (René).
Asquin (Charles).
Paoli (Charles).
Ousset (Isidore).
Jac (Maurice).
Hacq (Michel).
Alvalarrondo (Jean).
Gadeyne (Charles).
Eprinchard (Albert).
Mangonot (Pierre).
Marquette (Pierre).
Rouil (René).
Prades (Paul).
Fourcade (André).
Marquet (René).
Poisson (Charles).
Chanut (Pierre).
Philis (Henri).
Riffet (Marcel).
Soubeaux (Jacques).
Cassagne (Clément).
Brunet (Daniel).
Le Roux (Charles).
Bielle (Jean).
Bozzi (André).
Dumon (Marcel).
Poggi (Hippolyte).
Allaux (Julien).
Battini (Guy).
Devocelle (Maurice).
Le Guen (Yves).
Remond (Henri).
Menard (André).
Perrad (André).
Calvel (Louis).
Pallussière (Julien).
Theveneau (Honoré).
Phillipe (Jean).
Gillot (Henri).

Commissaires de police de 3e classe présentés pour la 2e classe.

MM.
Arcier (André).
Papi (Henri).
Berard (Abel).
Metais (Pierre).
Dalbera (Louis).
Hubert (Pierre).
Rigaud (Jean).
Senac (Jean).
Tardieu (René).
Masson (Jean).
Etienne (Henri).
Broussou (Georges).
Laumonier (Lucien).
Queyreau (Jean).
Régnault (Léon).
Osswald (Charles).
Boyer (Henri).
Comtesse (André).
Tibi (André).
Zanetti (Georges).
Monticelli (Eleonor).
Chloup (Nicolas).
Meval (Noël).
Le Granché (André).
Tarniquet (Henri).
Guerre (Paul).
Cape (Gabriel).
Augier (Adrien).
Porte (Charles).
Savreux (Louis).
Lebas (Raymond).
Gassert (Frédéric).
Ermin (Jean).
Prax (Louis).
Fribourg (Maurice).
Guillaume (Camille).
Thirez (Edouard).
Martineau (Franck).
Danveau (Jean).
Brun (Georges).
Bonnet (Charles).
Jouffret (Robert).
Bujon (André).
Théus (Léon).
Fra (Marc).
Gavoury (Roger).
Gébelin (Marcel).
Legoix (Jacques).
Arabeyre (Michel).
Badie (François).
Chabaud (Gabriel).
Chaprier (Henri).
Conte (Henri).
Courty (Gaston).
Duny (Jean).
Lemoine (Guy).
Paré (André).
Richard (Adrien).
Lescure (Jean).
Lucchini (Dominique).
Le Gallo (Guillaume).
Eychenne (Marcel).
Marteaux (Paul).
Luciani (Marc).
Brustel (Alexis).
Fontaine (Serge).
Le Leyour (Georges).
Renard (Maurice).
Beltrando (Victorin).
Bozon (Antonin).
Cabot (Emile).
David (Jean).
Berlin (André).
Bel (André).
Jacquet (Henri).
Mathan (Louis).
Morette (Elysée).
Rousseau (Daniel).
Sabatier (Léopold).
Tagand (Charles).
Weisbecker (Henri).
Guerineau (Max).
Poulon (Jean).
Albertini (Jean).
Quinsac (André).
Braesch (Ernest).
Sabatier (Maxime).
Bastide (Maurice).
Brunet (Edouard).
Catel (André).
Dieu (Honoré).
Dumay (Jean).
Feugas (Marie).
Isnard (Guy).
Leloup (Charles).
Revoil (Roger).
Sorel (Paul).
Autem (Pierre).
Parat (Georges).
Bailleul (Antoine).
Prigent (Jean).
Pieri (Jacques).
Saywel (Jean).
Buclon (Robert).
Codol (Maurice).
Seillé (Jean).
Brie (Robert).
Blandin (Julien).
Bousquet (Georges).
Chalvet (Henri).
Delavenne (Maurice).
Doladille (Elie).
Gauquelin (Henri).
Payan (Armand).

Commissaires de police de 1re classe et stagiaires présentés pour la 3e classe.

MM.
Gerasque (Léopold).
Vantomme (Paul).
Limouzin (Gérard).
Coton (Maurice).
Cholet (Léon).
Jaouannet (Alexis).
Masseguin (Jean).
Monge (Gabriel).
Nourissat (Roger).
Battut (Roger).
Loridan (René).
Baudoin (Roger).
Merlaux (Claude).
Rignault (Jean).
Didier (Henri).
Falconetti (Julien).
Masson (François).
Pelouse (Raymond).
Baumelou (Gabriel).
Sicard (Bernardin).
Antonini (Raymond).
Artigues (André).
Bodiguel (Gabriel).
Chaffenet (Jean).
Charpentier (André).
Chibret (Henri).
Clar (Jean).
Comtesse (Marcel).
Daliphard (Pierre).
Demorge (Germain).
Grœné (André).
Haiblet (René).
Lafouge (Jean).
Le Gall (Pierre).
Lepage (Georges).
Ligné (Jean).
Machon (Roger).
Magimel (Marcel).
Malapert (André).
Reilhac (Charles).
Vanoverberghe (Alphonse).
Vasseur (Etienne).
Villetorte (Paul).
Guillaume (Louis).
Rey (André).
Heitzmann-Chapelot (Alfred).
Baux (Sylvain).
Blondel (Octave).
Bonald (Edouard).
Marchandise (Jean).
Meyer (Louis).
Fages (Maurice).
Pichon (Raymond).
Lafargue (Auguste).
Lureault (Paul).
Cauzaurang (Jean).
Hubetz (Louis).
Vigoureux (Georges).
Benard (René).
Roche (Georges).
Moronval (Roland).
Baron (Henri).
Berard (Aimé).
Cervotti (Joseph).
Couairon (Maurice).
Fontenas (Lionel).
Gaulier (Henri).
Marquis (Guy).
Rousselot (Jean).
Monjoint (Bernard).
Devèze (Pierre).
Rodière (Louis).
Geoffroy (Germain).
Mouton (André).
Bardy (Raymond).
Darblade (Jean).
Godec (Louis).
Langlaude (Jean).
Gillard (Charles).
Castellani (Barthelémy).
Feraud (Henri), stagiaire.
Rivière (Gabriel).
Rivoal (Jean).
Schlegel (Paul).
Golard (Jean).
Richard (Henri).
Rebel (Jean), stagiaire.
Chambion (Maurice).
Dargaud (Jean).
Haloche (Marius).
Rouglan (Raymond).
Martin (Lucien).
Soyard (Jean).
Dickelé (Jean), stagiaire.
Huber (Marcel).
Rossillol (Roger).
Rostan (Jean).
Sagnières (Eustache).
Sigaud (Georges).
Blanquart (Lucien).
Sevrin (Jean).
Profichel (André).
Rocher (Gustave).
Perelli (Achille).
Noiret (René).
Peyronnard (Lucien).
Perney (Henri).
Constant (Fernand).
Bedot (Gérard).
Baudens (Gilbert).
Bazin (Raoul).
Gillot (Raoul).
Grosdemande (Arsène).
Moraud (Georges).
Pacha (Edgard).
Mollard-Chaumette (Paul).
Johannel (Pierre).
Gauthier (Antoine).
Berigaud (Paul).
Malpart (Joseph).
Bajot (Paul).

POLICE SPÉCIALE

Commissaires spéciaux de classe exceptionnelle présentés pour la hors-classe, 3e échelon.

MM.
Berliat (Paul).
Conan (Louis).
Sanyas (François).
Albayez (Georges).
Delbès (Joseph).
Veith (Alfred).
Argent (Georges).
Ravier (Jacques).
Desnier (Maurice).
Lautier (Ludovic).
Harstrich (Arthur).
Bodin (André).

Commissaires spéciaux de 1re classe présentés pour la classe exceptionnelle.

MM.
Porte (Paul).
Faggianelli (Pierre).
Riu (Roger).
Triffe (Louis).
Saint-Martin (Roger)
Barthod (Marcel).
Grégoire (René).
Blanc (Emile).
Cotoni (Simon).
Pflugfelder (Philippe).
Nadaud (André).
Gourdou (Georges).
Philippe (Daniel).
Dubois (Marcel).

Commissaires spéciaux de 2e classe présentés pour la 1re classe.

MM.
Camuzeaux (Serge).
Guisset (Anatole).
Gelin (Louis).
Tourret (Auguste).
Le Quinio (Eugène).
Rauzy (Albert).
Lesénéchal (Eugène).
Leboutet (Léonard).
Delaby (Eugène).
Garanger (Marcien).
Tavoillot (Louis).
Galland (Léon).
Giudicelli (Jacques).
Chabannais (Jean).
Escudey (Pierre).
Guth (Léon).
Morel (René).
Nouvet (Jean).
Philbert (Louis).
Dupuis (Maurice).
Landry (Félix).

Commissaires spéciaux de 3e classe présentés pour la 2e classe.

MM.
Demay (Robert).
Michel (Raoul).
Dubois (Louis).
Terrazzoni (Antoine).
Pateau (Gaston).
Albanèse (Sauveur).
Casteran (Exupère).
Buisson (Henry).
Dauzas (Léon).
Desrumaux (Jacques).
Jagot-Lachaume (Philippe).
Laurent (Marc).
Quilici (Jean).
Bergé (Marc).
Lallet (Pierre).
Sancelme (Marcel).
Chemineau (Pierre).
Neuroddine (Lhacène).
Caillou (René).
Rispoli (Baptiste).
Bouvard (Louis).
Lambrois (Jean).
Blémant (Robert).
Canale (Paul).
Sansonetti (François).
Lafitte (Roger).
Lundy (Léon).
Albouy (René).
Abonnel (Marcel).
Kuhn (Charles).
Salanson (Pierre).
Vouvet (Charles).
Courtant (Robert).
Soudy (Jean).

Commissaires spéciaux de 4e classe et stagiaires présentés pour la 3e classe.

MM.
Redon (André).
Brès (Paul).
Brives (Hubert).
Petitjean (Pierre).
Chevalier (René).
Freyche (René).
Houssait (André).
Stemart (Georges).
Verrier (Robert).
Syord (Henri).
Lachaud (François).
Saury (Pierre).
Narcisse (Jean).
Cottentin (Maurice).
Ricaud (Noël).
Cathala (Fernand).
Llaoury (François).
Bailles (René), stagiaire.
Rollin (Jean).

POLICE MOBILE

Commissaires de police mobile de classe exceptionnelle présentés pour la hors-classe, 3e échelon.

MM.
Busson (Alphonse).
Namont (Pierre).
Léoni (Jules).

Commissaires de police mobile de 1re classe présentés pour la classe exceptionnelle.

MM.
Corby (Hippolyte).
Spotti (Louis).
Bruneton (Eugène).
Chabot (Pierre).
Dobbelaère (André).

Petit (Maurice).
Magne (Pierre).
Thyrault (Maurice).
Fabre (Laurent).
Marc (Roger).

Commissaires de police mobile de 2e classe présentés pour la 1re classe.

MM.
Chenevier (Charles).
Dumousseau (Auguste).
Dury (Louis).
Arnulf (Raoul).
Tudesco (Elie).
Poloussaut (André).
Fayot (Henri).
Meneret (Raphaël).
Muller (Marcel).
Salvagnac (Gaston).
Achiardi (Jacques).
Perrier (Pierre).
Heckinger (Alphonse).
Herviot (Robert).
Vaientin (Gaston).
Quilici (Jean).
Pigeon (Arsène).
Duclos (Louis).

Commissaires de police mobile de 3e classe présentés pour la 2e classe.

MM.
Piton (Armand).
Vilchien (Paul).
Camard (René).
Divol (Paul).
Lambert (Louis).
Lafont (Jean).
Le Pennec (Marcel).
Rousselet (Bernard).
Decarreaux (Léon).
Olivier (Alfred).
Pitiot (Antoine).
Artigues (Roger).
Blanchet (Jules).
Soutif (Henri).
Vivier (Henri).
Caussié (Jean).
Baulleret (Jacques).
Berard (Jean).
Kubler (Georges).
Grégoire (Rolland).

Commissaires de police mobile de 4e classe et stagiaires présentés pour la 3e classe.

MM.
Sumien (Albert).
Lavalette (Louis).
Durand (Léon), stagiaire.
Chessel (Raymond).
Nazaret (Roger).
Sirinelli (Pierre).
Commeny (Pierre).
Lambert (Maurice).

INSPECTEURS DE POLICE, OFFICIERS DE POLICE JUDICIAIRE

Inspecteurs principaux de police spéciale et mobile de 2e classe, officiers de police judiciaire, présentés pour inspecteurs principaux de police spéciale et mobile de 1re classe, officiers de police judiciaire.

MM.
Debatit (Fernand).
Marnat (Etienne).
Galaverna (Henri).
Girard (Jean), chauffeur.
Saint-Araille (Emile).
Coutant (René).
Durand (Louis).
Ranchon (Louis).
Imblot (Ovide).
Le Brun (Dominique).
Gay (Isidore).
Cousin (André).
Guegano (François).
Bouillon (Lucien).
Giraud (Gaston).
Julien (Henri).
Beaudeau (Gaston).
Bourquin (Emile).
Bégué (Albert).
Depré (Edouard).
Lemoine (Georges).
Palisson (Gaston).
Chaliès (Pierre).
Mandin (Marc).
Roux (Joseph).
Bon (Georges).
Leboulanger (Charles).
Biache (André).
Lambert (Félix).
Moschetti (Louis).
Girod (Gustave).
Bonnaud (Henry).
Mutschler (Georges).
Chardon (Antoine).
Pagès (Jean).
Philippe (Léon).
Rome (Jean).
Milliotte (Emile).
Gazin (Louis).
Percevault (Adolphe).

Inspecteurs principaux de police spéciale et mobile de 3e classe, officiers de police judiciaire, présentés pour inspecteurs principaux de police spéciale et mobile de 2e classe, officiers de police judiciaire.

MM.
Second (Jean).
Vergnes (Jean).
Peters (Armand).
Rousseau (Lucien).
Colin (Léon).
Lajus (Robert).
Rabussier (Armand).
Hansler (Emile).
Arnold (Joseph).
Ristori (Mathieu).
Pourchon (Alfred).
Marois (Gustave).
Stœssel (Thiebaut).
Barbelion (Alfred).
Bouyssou (Jean).
Kauffer (Edouard).
Ronjon (André).
Juillet (Charles), chauffeur.
Thélier (Edouard).
Lescuyer (Georges).
Marchand (Gabriel).
Bredin (Roger).
Gorce (Eugène).

Inspecteurs de police spéciale et mobile de 1re classe, officiers de police judiciaire, présentés pour inspecteurs principaux de police spéciale et mobile de 3e classe, officiers de police judiciaire.

MM.
Rouch (Louis).
Hamaide (Joseph).
Jégo (Joseph).
Imbert (Armand).
Berthier (Charles).
Julian (Elie).
Devèze (Louis).
Voinet (Paul).
Cornier (Henri).
Michonneau (Ernest).
Blanc-Garin (René).
Casalonga (Joseph).
Mehr (Adolphe).
Pingaud (Pierre).
Kaiser (Paul).
Lamartre (Benjamin).
Quefféiec (René), chauffeur.
Chamey (Claude).
Fonteneau (Georges).
Durand (René).
Geant (Robert).
Giraud (Etienne).
Jehl (Ernest).
Oberlé (Jules).
Moreau (Henri).
Laffont (Emile).
Briot (Olivier).
Colombani (Charles).
Wurth (Charles).

Inspecteurs de police spéciale et mobile de 2e classe, officiers de police judiciaire, présentés pour la 1re classe.

MM.
Antonini (Jean).
Rey (Germain).
Gourdy (Louis).
Brétécher (Emile).
Burger (Louis).
Gremet (Henri), radiotélégraphiste.
Lajoux (André).
Brandaô (Robert), chauffeur.
Frébourg (René).
Canaby (Martial).
Poli (Dominique).
Beaudier (Alexandre).
Poli (Joseph).
Gouhil (Jean), radiotélégraphiste.
Rambaud (Jean).
Seckinger (Pierre).

Inspecteurs de police spéciale et mobile de 3e classe, officiers de police judiciaire, présentés pour la 2e classe.

MM.
Duthoit (Louis), chauffeur.
Derrien (Joseph), radiotélégraphiste.
Pardineille (Charles), radiotélégraphiste.
Jacob (Daniel), radiotélégraphiste.
Bronner (René).

Inspecteurs de police spéciale de 4e classe, officiers de police judiciaire, présentés pour la 3e classe.

M. Fettig (Charles). | M. Elbling (Marie).

INSPECTEURS

Inspecteurs principaux de police spéciale et mobile de 2e classe présentés pour inspecteurs principaux de police spéciale et mobile de 1re classe.

MM.
Bureau (Roger).
Engalric (Albert).
Vezard (Emilien).
Labaune (Pierre).
Vaudelle (Almire).
Daudin (Georges).
Bousselet (Léon).
Cacatte (Louis).
Finance (Frédéric).

Inspecteurs principaux de police spéciale et mobile de 3e classe présentés pour inspecteurs principaux de police spéciale et mobile de 2e classe.

MM.
Layet (Marius).
Milano (Joseph).
Borrelly (Paul).
Fontaine (Georges), radiotélégraphiste.
Fourquin (Camille).
Saud (Alfred).
Duverger (Etienne).
Bellon (Paul).
Guimard-Chambon (Henri).
Laffue (François).
Bourgoin (Louis).
Mairet (Alphonse).
Blum (Emile).
Moreau (Alain).
Christophe (Paul), chauffeur.
Bordes (Auguste).
Duchiron (Robert).
Joud (Jean).
Cerret (Roger).
Servientis (Jean).

Inspecteurs de police spéciale et mobile de 1re classe présentés pour inspecteurs principaux de police spéciale et mobile de 3e classe.

MM.
Pejouan (Gabriel).
Bouteiller (Henri).
Langlade (Pierre).
Richon (René).
Touchard (Henri).
Dubois (Maximin).
Jeanjean (Pierre).
Boyat (Marcel).
Larruat (Elie).
Barboux (Louis).
Pagès (Marius).
Schutz (Charles).
Fondacci (François).
Servant (Pierre).
Anquetil (Georges).
Girou (René).
Nicolet (Henri).
Granier (Alphonse).
Roux (Adolphe).
Mirouse (Albin).
Leandri (Antoine).
Vittet (Emile).

Inspecteurs de police spéciale et mobile de 2e classe présentés pour la 1re classe.

MM.
Legrand (Jean).
Bergeret (Joseph).
Juffin (Alfred).
Druillet (Victor).
Gidon (Jean).
Morin (André).
Fortun (Emile).
Degroisse (Anicet).
Rougon (Maxime).
Massoni (Jean).
Tornier (Georges).
Vigeant (Victorin).
Féty (Marcel).
Chenin (Louis).
Gœrig (Georges).
Delaunay (Edouard).
Leccia (Joseph).
Ducloux (Pierre), chauffeur.
Renault (Alphonse).
Dubois (Léopold).
Thomas (Aimé).
Desaint (Hubert).
Pasqualini (François).
Thomas (Jean).
Moine (Roger).
Thomas (Jacques).
Leray (Paul).
Balay (René).
Desmares (André).
Reynaud (Célestin).
Dabonville (Emile).
Vigier (Antoine).
Denuzières (Louis).
Breton (Léonard).
Orsini (Joseph).
Sudry (Maurice).
Essner (Paul).
Fœssel (Nicolas).
Plé (Gaston).
Scrève (Jules).
Lacorre (Jean).
Pélisson (Gaston).
Lemaire (Charles).
Lauzin (Pierre).
Robert (Emile).
Uzel (Gildas).
Le Marchand (Joseph).
Lafargue (Jean).

Inspecteurs de police spéciale et mobile de 3e classe présentés pour la 2e classe.

MM.
Le Blohic (Marcel).
Bucher (Xavier).
Berl (Lucien).
Creff (François).
Doche (Ernest).
Buffin (Claude).
Rivière (René).
Mondolini (Paul).
Croix (Joseph).
Naegelen (Léon).
Verdy (Nestor).
Portet (Gabriel).
Mosnier (Charles).
Leverrier (Abel), chauffeur.
Girard (Marie).
Leboucher (Georges).
Garrigou (Fernand).
Combe (Eugène).
Frey (Maria).
Roignant (Pierre), radiotélégraphiste.
Salomon (André).
Cadoux (Claudius).
Cousigné (Paul).
Claquin (Pierre).
Michaud (Honoré).
Clément (Auguste).
Rançon (Lucien).
Desailloud (Robert).
Notari (Xavier).
Henon (Lucien).
Vigouroux (Casimir).
Duret (Alphonse).
Dur (Gustave).
Schmitt (Philippe).
Bardot (Pierre).
Astruc (Jean).
Verdi (François).
Lagarrigue (Pierre).
Meunier (Jean).
De Lestable (Pierre).
Oger (Adolphe).
Platier (Ernest), chauffeur.
Mannhard (Charles).
Sernit (Paul).
Andre (Charles).
Samson (Alphonse).
Bartoli (Paul).
Dampe (Léon).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Alary (Philippe).
Ruskoné (Henri), radiotélégraphiste.
Coste (Louis).
Gratien (Georges).
Andrieux (Joseph).
Briois (Hector).
Jeanblanc (Henri).
Mansuy (Pierre).

Inspecteurs de police spéciale et mobile de 4e classe présentés pour la 3e classe.

MM.
Bassauer (Charles).
Degrange (Henri).
Guibbal (Jules).
Fuchs (Edouard).
Baldy (Jean).
Penot (René).
Louis (Etienne).
Leké (Henri).
Lisse (Etienne).
Hamon (Jean).
Mauerhan (Robert).
Courtoison (René).
Baum (Philippe).
Kleine (Paul).
Gerum (Joseph).
Pieraggi (Louis).
Perrin (Aimé).
Lacaze (Jean).
Jaubert (Louis).
Birot (Louis).
Moizeau (Joseph).
Charra (Joseph).
Jeunot (Paul).
Costerg (Pierre).
Brenaud (Claude).
Quilici (Nicolas).
Merly (Louis).
Séverac (Jules).
Le Dily (Augustin).
Collignon (Roger).
Muller (René).
Ochs (Charles).
Pacailler (Gabriel).
Minster (Clément).
Cochet (Roger).
Regnault (Hervé).
Delahaye (Augustin).
Roger (Jean).
Cortez (Fernand).
De Grimal (Paulin).
Boillot (Joseph).
Berthelot (Maurice).
Le Flaive (Guillaume).
Gaudot (Charles).
Strébler (Aloïse).
Buignet (Eugène).
Laurent (Robert).
Schultheiss (Victor).
Basset (Jean).
Séveyrac (Paul).
Moschetti (François).
Vergès (François).
Gambier (Julien).
Biard (René).
Mathieu (Georges).
Délerville (René).
Simon (Joseph).
Moinard (Joseph).
Rudler (Antoine).
Giraud (Albert).
Gervreau (Marcel).
Jahény (Francis).
Canon (Armand).
Besnard (Edouard).
Felce (Dominique).
Michel (Gabriel).
Lafin (Louis).
Pratx (Baptistin).
Bordereau (Antoine).

Inspecteurs de police spéciale et mobile de 5e classe présentés pour la 4e classe.

MM.
Fleck (Jules).
Meyer (Alphonse).
Bernard (Roger).
Lacroix (Marcel).
Berthiot (Claude).
Conso (Casimir).
Ros (Joseph).
Langlais (Eugène).
Tailly (Thomas).
Négroni (Dominique).
Guyader (Henri).
Lenoir (Maurice).
Thomas (Eugène).
Allard (Georges).
Mantion (Robert).
Pons (Albert).
Arnet (Pierre).
Paré (Louis).
Cavalier (Paul).
Petit (Albert).
Hattenberger (Joseph).
Singer (Edouard).
Le Corre (Emile).
Regouby (Rodolphe).
Bedel (Georges).
Philip (Jean).
Dubédout (Roger).
Simon (Joseph).
Dubuis (Jean).
Vaudant (François).
Vialles (René).
Rouveyrol (Clovis).
Jeannet (Victor).
Jeanpierre (Jules).
Séménou (Jean).
Marjarie (Maximin).
Deschodt (Raymond).
Lacour (Louis).
Bourges (Lucien).
Tonossi (Robert).
Séris (Abel).
Gillet (Albert).
Jurquet (Roger).
Amalric (Emilien).
Baysang (Fernand).
Caramiaux (Maurice).
Clérissi (Marcel).
Goudou (Charles).
Leblanc (Roger).
Martin (Pierre).
Vaullier (Yves).
Borgniat (Marcel).
Ravazé (Auguste).
Sébeille (Edmond).
Choutier (André).
Carbon (Louis).
Coussaud (André).
Bezin (Jules).
Rougerie (Julien).
Piolat (Joseph).
Chaibos (André).
Cocagne (Georges).
Colonna (François).
David (Francis).
Gautié (Maurice).
Gillot (Roger).
Légeret (Calixte).
Audebert (Aimé).
Rogers (Louis).
Molmy (Maurice).
Puel (Firmin).
Eldin (Paul).
Gouyric (Marcel).
Record (Charles).
André (François).
Decis (Jean).
Kuhn (Georges).
Le Marchand (François).
Lucchini (Jean).
Danteny (Lucien).
Belve (Emile).
Busière (Désiré).
Fréry (Paul).
Marie (Marcel).
Delabarre (Alphonse).
Rémy (Robert).
Parisot (Paul).
Cunat (Albin).
Dumont (Jean).
De Escarréga (Robert).

Inspecteurs de police spéciale et mobile de 6e classe présentés pour la 5e classe.

MM.
Lefeiz (Robert).
Delrieu (Georges).
Galinier (Albert).
Bauw (Elie).
Camille (André).
Meunier (Joseph).
Corticchiato (Jean).
Capdevielle (Henri).
Gréco (François).
Bonenfant (Julien).
Coutard (Constant).
Nourry (Louis).
Rives (Jean).
Doumeng (Laurent).
Luciani (Antoine).
Soudan (Fernand).
Robineau (René).
Schmitz (Jean).
Paillot (Jules).
Mayali (Roger).
Moulins (Michel).
Ridelle (Léon).
Roca (Joseph).
Derray (Raymond).
Reinbold (Louis).
André (Paul).
Soullier (Kléber).
Vigot (Jean).
Orsoni (Sabatin).
Dard (André).
Parmentelot (Albert).
Vernez (Dauphin).
Plouard (Charles).
Valentin (Joseph).
Connez (Joseph).
Deville (Paul).
Garnier (Roger).
Régnier (Jean).
Taboulet (Albert).
Billot (Auguste).
Galpin (Albert).
Targe (Jean).
Doujon (Gabriel).
Josselin (Charles).
Princet (Paul).
Savin (Auguste).
Dubois (Gabriel).
Flocon (Louis).
Heintzelmann (Paul).
Leyris (Albert).
Rannou (Jean).
Berthon (Désiré).
Dieumegard (Louis).
Graviou (Louis).
Bel (Henri).
Boulsier (Adrien).
Gauthier (André).
Gribot (Fernand).
Bourdin (Léon).
Brunetteau (François).
Schweitz (Charles).
Bonnefoy (Marcel).
Pataud (Jean).
Berthelot (Roger).
Glorieux (Charles).
Grassien (Louis).
Morel (Raymond).
Paulet (Georges).
Ponsolle (Camille).
Fauré (Etienne).
Humbert (Marcel).
Mouth (Gustave).
Desmazes (Edouard).
Petit (Marius).
Huhardeaux (Charles).
Alquier (Jean).
Marsot (Jules).
Marmillod (Aloïse).
Lefebvre (Pierre).
Icard (Jules).
Monier (Albert).
Bevançon (André).
Malherbe (Jean).
Carmier (Aimé).
Cassagnères (René).
Le Friec (Roger).
Marissal (Louis).
Servant (Bernard).
Gerthoffert (Alfred).
Brélivet (Jean).
Briot (Marc).
Ceugnart (Pierre).
Chaty (Raymond).
Duflot (Raymond).
Janin (André).
Maillet (Henri).
Robert (Pierre).
Rusterucci (Jean).
Sonnet (Albert).
Thallinger (Edouard).
Vasseur (Serge).
Duperray (Pierre).
Boutemy (Maurice).
Charbonneau (René).
Coupaye (Pierre).
Nérondat (Claude).
Lefèvre (Lucien).
Frayssé (Robert).
Bondot (Pierre).
Bias (Marcel).
Etienne (Jules).
Giraud (Georges).
Parisot (Joseph).
Millau (Roger).
Ducrocq (Alphonse).
Dubos (André).
Fédérici (Pierre).
Lafille (Bernard).
Martin (Etienne).
Fischbach (Robert).

Inspecteurs de police spéciale et mobile de 7e classe et stagiaires présentés pour la 6e classe.

MM.
Cantegril (Julien).
Huez (Achille).
Godineau (Victor).
Caye (Georges).
Rault (Gaston).
Petit (Emile).
Léonard (Jean).
Klein (Joseph).
Benoist (Aristide).
Loustau (Michel).
Triquet (Hénauga).
Graziani (Jean).
Martin (Louis).
Oudot (Joseph).
Crétiot (Lucien).
Queval (Léon).
Santarelli (Antoine).
Garrigou (Firmin).
Jaeger (Victor).
Magnou (Eugène).
Martrou (Marius).
Lefrère (André).
Pierre (Jean).
Leleu (Georges).
Vilrant (Antoine).
Fourquet (Lucien).
Jacques (Emile).
Lesquelen (Louis).
Négroni (Marius).
Vandeville (Maurice).
Mathieu (René).
Maylin (Raoul).
Doridant (Georges).
Bayrac (Ernest).
Féval (Joseph).
Pénot (Charles).
Rousseau (Gaston).
Blandin (Jules).
Chavonnet (Charles).
Lauga (Pierre), stagiaire.
Contard (Charles).
Leroy (Francis).
Devine (Gaston).
Trouette (Siméon).
Coumès (Jean).
Pradon (Albert).
Rivet (Henry).
Schaub (Fernand).
Tranchant (Fernand).
Schwing (Charles).
Cocu (Octave).
Cipriani (Jean).
Cuq (André).
Heng (Léon).
Heurteaux (Arsène).
Hubert (Vital).
Jacques (Louis).
Laurens (Ernest).
Molter (Albert).
Murat (Michel).
Quinsat (Francisque).
Villacampa (Joseph).
Watremez (Raymond).
Wendling (Maxime).
Béliard (Léon).
Laussac (Maurice).
Bourez (René).
Nicod (Jean).
Courcoux (Yves).
Redelsperger (Marcel).
Caze (Adrien).
Démard (Fernand).
Lyonnet (Louis).
Masse (Marcel).
Pasquet de la Forest (Léonce).
Peyre (Isidore).
Pic (Raymond).
Arlaud (Gabriel).
Revert (Julien).
Samin (Albert).
Carrance (Charles).
Cormont (Marius).
Roux (Marius).
Rouzet (Maurice).
Avril (Gérard).
Babit (Noël).
Kastler (Jean).
Charpentier (Georges).
Lalagüe (Yves).
Brun (Roger).
Dalmaz (Georges).
Garrigues (Gaston).
Klein (Charles).
Lapierre (Marcel).
Lecoq (Albert).
Narp (Robert).
Pons (André).
Prost (Pierre).
Rapenne (André).
Tallet (Nicolas).
Trotta (Henri).
Decanini (Alexandre).
Cayla (Jean).
Dangla (François).
Aubrée (Georges).
Bach (Léon).
Balzer (Armand).
Broustra (Jean).
Cauvi (Georges).
Chavrier (Roger).
Courtès (Marcel).
D'Arnaudy (André).
Garric (Roger).
Guillermin (Pierre).
Laborderie (Fernand).
Mazo (Maurice).
Ogé (René).
Pezet (Louis).
Philiponeau (Emile).
Pierrot (Louis).
Piquemal (Dominique).
Rey (Gérard).
Reybaud (Ernest).
Thibaut (André).
Volant (Corentin).
Bascou (Lucien).
Maurance (Hugues).
Reclus (Edmond).
Casanova (Etienne).
Martin (Henri).
Fafur (André).
Allirol (Antoine).
Cadenaule (Pierre).
Collonville (Maurice).
Ehrhart (François).
Guillou (Albert).
Lavanchy (Robert).
Porcin (René).
Tarrou (Pierre).
Thiebaud (Louis).
Vayssié (Marcel).
Johaentgès (Maximilien).
Prudhomme (Pierre).
Boscher (François).
Capbern (Lucien).
Créty (Jean).
Dareys (Gilbert).
Lamielle (René).
Ancessy (Jacques).
Adnot (Maurice).
Charcosset (Claude).
Denis (Roger).
Hénaut (Marcel).
Laffont (Charles).
Maurette (Georges).
Mourlhon (Louis).
Olivier (Sébastien).
Pujo (Maurice).
Gruwez (Jean).
Leyraud (Edouard).
Cousinié (Aimé).
Duris (Jean).
Voisin (Gérard).
Cabal (Alphonse).
Martin (André).
Cessot (Pierre).
Boulinguier (Gaston).
Briel (René).
Bruguière (Jean).

Casanova (Marc).
Charpenay (Jules).
Danse (Louis).
Favier (Paul).
Guérin (André).
Harbonnier (Victor).
Hugon (Max).
Huin (René).
Jeannin (Roger).
Lacarrière (Maurice).
Leguelitel (Lucien).
Prohon (Paul).
Tissot (Marcel).
Tremeau (Georges).
Vidal (Elie).
Vromet (Marc).
Benoucix (Robert).
Boite (Adrien).
Barrau (Jean).
Camplan (Yves).
Cauvy (Auguste).
Chalard (Raymond).
Chosalland (André).
Delmas (Firmin).
Desort (Georges).
Dols (Pierre).
Estublier (Jean).
Fabre (Gaston).
Ferragu (Pierre).
Gau (Jean).
Gazano (Etienne).
Gilous (Andrieux).
Grasset (Louis).
Guerini (Jean).
Helfer (Alfred).
Houdot (Paul).
Isoard (Louis).
Jean (Aimé).
Kebel (Victor).
Loubier (Fernand).
Million (Marius).
Monier (Raymond).
Monnier (Emile).
Pally (Georges).
Pull (Hyacinthe).
Raby (Jean).
Rochu (Modeste).
Serre (René).
Sindt (Jean).
Talazac (Jean).
Tichadou (Edmond).
Trillhaud (Norbert).
Vaillant (Pierre).
Vinay (Hippolyte).
Bats (Robert).
Ruffier-Monet (Jean).
Haar (Albert).
Niquet (Louis).
Gille (Henri).
Guillou (Augustin).
Labouret (André).
Loréé (Jean).
Schweitzer (Jean).
Cammas (André).
Depeige (Gaston).
Féral (Daniel).
D'Huiteau (René).
Leluc (Chistian).
Malaterre (Aimé).
Matringes (Antonin).
Miconnet (Henri).
Picard (Maurice).
Rongéon (Marie).
Seyvoz (René).
Vallas (Jean).
Vieles (Renaud).
Manac'h (Pierre).
Marioli (Vincent).
Milly (Robert).
Mouzillat (Robert).
Guichard (Olivier).
Bletel (René).
Suguenot (Pierre).
Sénié (Léonce).
Turpin (André).
Nairabèze (Marc).
Baudry (Antoine).
Bressolle (Pierre).
Huertas (Edouard).
Barreyre (Clément).
Duwig (Antoine).
Labatut (Raoul).
Sédat (Germain).
Juge (Marc).
Brun (Raymond).
Raffanne (Jules).
Cottreel (Raymond).
Reverbel (Pierre).
Renaud (Marcel).
Henry (Robert-Alfred).
Paolini (Léonard).

INSPECTEURS RADIOTÉLÉGRAPHISTES

Inspecteur radiotélégraphiste de 1re classe présenté pour inspecteur principal radiotélégraphiste de 3e classe.

M. Ciampi (Nicolas).

Inspecteurs radiotélégraphistes de 5e classe présentés pour la 4e classe.

MM. Cabon (Francis). — Labuche (Paul). Schwarz (Eugène).

Inspecteurs radiotélégraphistes de 6e classe présentés pour la 5e classe.

MM. Defer (Clément). Blin (Louis). Delhomme (Albert). Equilbecq (Lucien). Martelli (Nonce). Pasquet (Jean). Jacquemin (Jean). Buisson (Marcel). Barmes (Pierre). Frey (Jean). Limousin (Georges). Chardon (Edouard). Chicon (Jean). Delga (Roger). Falcucci (François). Nicodemo (Abel). — Orabona (Luc). Pouillien (Hubert). Tarnaud (Pierre). Theillaud (Marcel). Vuillermet (Pierre). Prévost (André). Seuzaret (Roger). Ducoulombier (Raoul). Gauthier (Robert). Montaron (Arsène). Marquet (Gabriel). Bernard (Marcel). Loiseau (Léon). Duigou (Henri). Bérard (Paul). Filiot (Georges). Durand (Yves).

Inspecteurs radiotélégraphistes de 7e classe et stagiaires présentés pour la 6e classe.

MM. Le Bayon (Henri). Martin (Gilbert). Koénig (Théophile). Lapôtre (André). Spitzbarth (Roger). Tételin (Raoul). Desez (André). Mercader (Antoine). Niger (Louis). Dupont (Charles). Danesi (Charles). Drapier (André). Dupart (Bernard). Grandurgi (Hubert). — Grino (Jean). Vivié (Roger). Simonpiétri (Jean). Tramoni (Joseph). Chauvin (Louis). Flageollet (Daniel). Bernadet (Jean). Perron (Joseph). Husson (Marceau). Duminy (Emile). Angot (Pierre). Gourraud (Paul). Rouanet (Henri). Vlody (Raymond).

INSPECTEURS CHAUFFEURS

Inspecteur chauffeur de 4e classe présenté pour la 3e classe.

M. Desfilles (René).

Inspecteurs chauffeurs de 5e classe présentés pour la 4e classe.

MM. Jurgenson (Michel). Juillet (Léon). — Imbert (Paul). Crocqfer (Pierre). Eymard (Pierre).

Inspecteurs chauffeurs de 6e classe présentés pour la 5e classe.

MM. Laurand (Jean). Bourgoin (Frans). Buisseret (Robert). Stéphan (Louis). Deleuze (Georges). — Muller (Georges). Mianne (Léo). Estève (Daniel). Larroque (Georges). Laurent (Jean).

Inspecteurs chauffeurs de 7e classe présentés pour la 6e classe.

MM. Lesprit (Marcel). Félix (René). Pataud (Louis). Rauh (Marcel). Cézera (Lucien). Reyrolle (Marcel). Boussa (René). Delord (Robert). Chauvin (Etienne). Dézavelle (Jean). — Durand (Jean). Darnaude (Louis). Gonzalès (Ludovic). Sabine (Eugène). Dimanche (Albert). Baille (René). Esparbié (Roger). Henry (Robert-Louis). Marinier (François).

Secrétariat général des anciens combattants.

OFFICE NATIONAL DES MUTILÉS

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 mars 1941: page 1018, 9e ligne, compléter comme suit l'arrêté concernant M. Jacob (Jean-Marie):

« L'arrêté du 18 décembre 1940, l'affectant à l'office départemental des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation de la Vienne, est rapporté ».

TABLEAU D'AVANCEMENT (ADMINISTRATION CENTRALE)

Le tableau général d'avancement pour 1941 du personnel de l'administration centrale a été fixé ainsi qu'il suit:

I. — FONCTIONNAIRES TITULAIRES

A. — CHANGEMENTS DE FONCTIONS

Pour l'emploi de sous-directeur.

MM. Jary (inscrit au tableau depuis 1937).
Quart (inscrit au tableau depuis 1936).

Pour l'emploi de chef de bureau.

MM. Allilaire (inscrit au tableau depuis 1937).
Baissac (inscrit au tableau depuis 1938).
Bourgin (inscrit au tableau depuis 1935).
Delagneau.
Picq (inscrit au tableau depuis 1938).
Regnier (inscrit au tableau depuis 1938).
Saunier (inscrit au tableau depuis 1937).

Pour l'emploi de sous-chef de bureau.

M. Chambellant (inscrit au tableau depuis 1937).
Mlle Charron (inscrite au tableau depuis 1937).
MM. Chauvin.
Dautrey.
Mme Delahayes (inscrite au tableau depuis 1938).
M. Delgery.
Mlle Devanne (inscrite au tableau depuis 1938).
Mme Gervais (inscrite au tableau depuis 1937).
MM. Girond (inscrit au tableau depuis 1928).
Joret (inscrit au tableau depuis 1937).
Mme Lecoq (inscrite au tableau depuis 1937).
MM. Lemerre (honorariat).
Mazenou (inscrit au tableau depuis 1935).
Peyrot (inscrit au tableau depuis 1935).
Mlle Ragot (inscrite au tableau depuis 1938).
MM. Sauvage (inscrit au tableau depuis 1937).
Sohet (inscrit au tableau depuis 1931).
Thomas (inscrit au tableau depuis 1937).
Trezeguet (inscrit au tableau depuis 1938).

Pour l'emploi de rédacteur principal ou de rédacteur.

Mlle Barthelemy (inscrite au tableau depuis 1938).
MM. Gache (inscrit au tableau depuis 1939).
Kerautret (inscrit au tableau depuis 1937).
Le Godec (inscrit au tableau depuis 1936).
Margueritte (inscrit au tableau depuis 1939).
Mme Quetin (inscrite au tableau depuis 1938).
MM. Tisserant (inscrit au tableau depuis 1938).
Vallet (inscrit au tableau depuis 1938).

Pour l'emploi de commis principal ou de commis d'ordre et de comptabilité.

Mmes Caviglioli (inscrite au tableau depuis 1938).
Debuire.
Hubert (inscrite au tableau depuis 1938).
Lorin (inscrite au tableau depuis 1938).
Marcadé (inscrite au tableau depuis 1938).
Vignau (inscrite au tableau depuis 1939).

Pour l'emploi de chef surveillant, d'huissier ou de concierge.

Néant.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

B. — AVANCEMENTS DE CLASSE

Sous-directeur.

1 M. Gellé.

Chefs de bureau.

1 M. Léopold-Léger.
2 MM. Morin (André).
3 Micallef.

Sous-chefs de bureau.

1 MM. Augé.
2 Delagneau.
3 M. Chanson.

Rédacteurs principaux et rédacteurs.

1 Mme Gervais.
2 Mlles Charron.
3 Devanne.
4 M. Loiseleur.
5 M. Chauvin.
6 Mlles Daudin.
7 Peltier.
8 M. Le Brun.

Commis principaux et commis d'ordre et de comptabilité.

1 Mlle Perraud.
2 Mme Muller.
3 M. Rousselle.
4 Mlle Failly.
5 M. Leprêtre.
6 Mme Faucher.
7 M. Bourdon.
8 Mmes Bouyat.
9 Rigault.
10 Mme Barbarin.
11 MM. Gache.
12 Marguerite.
13 d'Ayzac.
14 Sommier.
15 Angelvy.
16 Keruzec de Runembert.

Huissiers du ministre.

Néant.

Huissiers et gardiens de bureau.

1 M. Thuin (bonifications).

II. — DAMES STENODACTYLOGRAPHES PERMANENTES

AVANCEMENTS DE CLASSE

1 Mmes Marcelot.
2 Sabrou.
3 Champiot.
4 Neeff.
5 Mlles Schirmacher.
6 Bauchet.
7 Mme Fernandez.

III. — CADRE LATERAL

A. — CHANGEMENTS DE FONCTIONS

Pour l'emploi de sous-chef de bureau.

MM. Aribaud (inscrit au tableau depuis 1938).
Birade (inscrit au tableau depuis 1938).
Delabre (inscrit au tableau depuis 1939).
Loffet (inscrit au tableau depuis 1933).
Lugol (inscrit au tableau depuis 1938).
Pépin.
Mme Rillaert (inscrite au tableau depuis 1938).
M. Rousseau (inscrit au tableau depuis 1935).

Pour l'emploi de rédacteur principal ou de rédacteur.

Mme Beuchot (Jeanne).
MM. Christen (Théophile) (inscrit au tableau depuis 1937).
Germain (Marceau) (inscrit au tableau depuis 1939).
Mme Hubert (Eugénie) (inscrite au tableau depuis 1939).
MM. Laporte (Edouard) (inscrit au tableau depuis 1939).
Lemoult (Donatien) (inscrit au tableau depuis 1938).
Mme Maigné (Véronique) (inscrite au tableau depuis 1937).
M. Martinet (Voltaire) (inscrit au tableau depuis 1936).
Mmes Morin (Gabrielle).
Pintiaux (Marie-Thérèse) (inscrite au tableau depuis 1938).
M. Rakelboom (Gustave) (inscrit au tableau depuis 1935).
Mmes Rebeix (Louise) (inscrite au tableau depuis 1939).
Regnier (Jeanne).
Tavernier (Marceline) (inscrite au tableau depuis 1938).
M. Vaquié (Paul) (inscrit au tableau depuis 1939).
Mme Veillard (Marie) (inscrite au tableau depuis 1939).
M. Vouters (Pierre).

Pour l'emploi de commis principal ou de commis d'ordre et de comptabilité.

Mmes Armand (Clarissse).
Bailleul (Julienne) (inscrite au tableau depuis 1938).
Barbier (Germaine) (inscrite au tableau depuis 1939).
Bardin (Léontine).
M. Bollé (Francis) (inscrit au tableau depuis 1938).
Mmes Chabrou (Madeleine).
Chasset (Jeanne).
Chauveau (Adèle).
Charvet (Françoise).
Chemin (Johanna).
Chopinet (Marthe).
Coster (Raymonde) (inscrite au tableau depuis 1938).
Cumin (Jeanne).
Depardieu (Léa).
M. Fayard (Jean) (inscrit au tableau depuis 1938).
Mmes Fontille (Léonie) (inscrite au tableau depuis 1938).
Gaston (Marthe).
Hallot (Louise) (inscrite au tableau depuis 1938).
Hutzli (Célestine).
Koch (Joséphine).
Koch (Marthe).
Landrier (Blanche) (inscrite au tableau depuis 1939).
Lyon (Marguerite) (inscrite au tableau depuis 1939).
Magne (Louise) (inscrite au tableau depuis 1938).
MM. Marre (Robert) (inscrit au tableau depuis 1938).
Mellet (Pierre).
Mmes Mesny (Lucienne) (inscrite au tableau depuis 1939).
Meysson (Marie).
Michel (Jeanne).
Nicole (Jeanne).
Perier (Adélaïde).
Prévost (Juliette) (inscrite au tableau depuis 1939).
Proux (Marie).
Rocuet (Marie-Adeline) (inscrite au tableau depuis 1939).
M. Rousseau (Raymond).
Mmes Settier (Hélène) (inscrite au tableau depuis 1939).
Sterna (Fanny) (inscrite au tableau depuis 1939).
M. Tama (Alphonse) (inscrit au tableau depuis 1939).
Mme Tumin (Hortense).

B. — AVANCEMENTS DE CLASSE

Sous-chefs de bureau.

Néant.

Rédacteurs principaux et rédacteurs.

1 Mmes Schmidt (Anna).
2 Mathieu (Alice).

Commis principaux et commis d'ordre et de comptabilité.

1 Mmes Capron (Anne).
2 Lelièvre (Elisabeth).
3 Barral (Charlotte).
4 Hubert (Eugénie).
5 Corbin (Emilie).
6 Bepoix (Marie).
7 Gobin (Léa).
8 M. Bouniol (Charles).
9 Mmes Magnet (Maria).
10 Hennebert (Adèle).
11 Conrad (Clotilde).
12 Pinel de Golleville (Marie).

Expéditionnaires principaux et expéditionnaires.

1 Mmes Barbaras (Georgette).
2 Brunet (Elisa).
3 Chopinet (Marthe).

Sténodactylographes et dactylographes.

1 Mme Dailloux (Elisa).

Gardiens de bureau.

1 Mmes Leclerc (Alice).
2 Groud (Reine).
3 Gentet (Juliette).
4 Belugou (Marie).
5 Vassallo (Lucile).

Préposées téléphoniques.

1 Mme Bernet (Valentine).

Par arrêté du 4 mars 1941 et à dater du 1er mars 1941:

MM. Peyrot, Mazenou, Sauvage et Mlle Charron, rédacteurs principaux de 1re classe, ont été nommés sous-chefs de bureau de 3e classe.

M. Tisserant, commis principal d'ordre et de comptabilité de classe exceptionnelle, a été nommé rédacteur principal de 3e classe.

Mme Cavighioli, sténodactylographe permanente de 1re classe, a été nommée commis principal d'ordre et de comptabilité de 2e classe (ancienneté du 1er mars 1939).

Mme Debuire, sténodactylographe permanente de 4e classe, a été nommée commis d'ordre et de comptabilité de 1re classe (ancienneté du 1er janvier 1940).

Mmes Hubert, Lorin, Marcade et Vignau, sténodactylographes permanentes de 1re classe, ont été nommées commis principaux d'ordre et de comptabilité de 2e classe (ancienneté du 1er mars 1939).

M. Vouters, commis principal d'ordre et de comptabilité de classe exceptionnelle du cadre latéral de l'administration centrale, a été nommé rédacteur principal de 3e classe.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Entrepôt spécial d'huiles minérales.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances et le ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et au travail,

Vu le code des douanes, et notamment l'article 163;

Vu le décret du 30 mai 1921, modifié par le décret du 23 août 1934, pour ce qui concerne les entrepôts spéciaux d'huiles minérales;

Vu les arrêtés des 30 mai 1921 et 3 septembre 1934 relatifs à l'entrepôt spécial des huiles minérales,

Arrêtent:

Art. 1er. — La Société anonyme des pétroles Jupiter, dont le siège social est à Paris, 42, rue Washington, est autorisée à ouvrir à la Plaine-Saint-Denis, rue Francis-de-Pressensé, sous les conditions réglementaires, un entrepôt spécial d'huiles minérales constitué par quatre réservoirs d'une capacité totale de 1.000 mètres cubes.

Art. 2. — Les frais d'exercice de l'établissement seront à la charge des intéressés.

Art. 3. — Le directeur général des douanes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 31 janvier 1941.

Le ministre secrétaire d'Etat
à la production industrielle et au travail,
RENÉ BELIN.

Pour le ministre secrétaire d'Etat
aux finances:
Le secrétaire général
pour les finances publiques,
HENRI DEROY.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques en date du 31 janvier 1941, M. Barut, receveur-percepteur à Drancy (Seine), a été nommé à la recette-perception de Montrouge (Seine).

Par arrêté du conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques en date du 22 février 1941, M. Roure, percepteur hors classe à Guise (Aisne), a été nommé, en la même qualité, à la perception de Fréjus (Var), en remplacement de M. Emone, décédé.

Par arrêté du conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques en date du 22 février 1941, M. Vincent, capitaine, réformé de guerre, appelé en qualité de percepteur de 2e classe, 1er échelon, à Noroy-le-Sec (Meurthe-et-Moselle) et non installé, a été nommé, en la même qualité, à la perception de Neuilly-l'Evêque (Haute-Marne).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

GENIE

Armée active.

Par arrêté du 26 février 1941, les officiers dont les noms suivent sont nommés, avec leur grade, dans le cadre des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des contrôles de l'armée active par limite d'âge:

(Le 31 mars 1941.)

M. le colonel Josset (P.).

Les chefs de bataillon:

(Le 3 mars 1941.)

M. Colonna (E.-H.-L.).

(Le 13 mars 1941.)

M. Fournier (A.-G.-A.).

(Le 18 mars 1941.)

M. Hardy (J.-J.-E.-A.).

Les capitaines:

(Le 3 mars 1941.)

M. Deville (A.).

(Le 18 mars 1941.)

M. Legrand (F.-E.-L.).

(Le 27 mars 1941.)

M. Gaucherot (R.-J.).

(Le 29 mars 1941.)

M. Nouvelle (L.-A.-F.).

Par arrêté du 26 février 1941, est promu dans le génie (armée active), au grade de lieutenant, le sous-lieutenant désigné ci-après, qui a accompli deux années d'exercice dans le grade de sous-lieutenant, savoir:

(Pour prendre rang du 25 janvier 1941.)

M. Castaing (L.-M.).

Réserve.

Par arrêté en date du 26 février 1941, M. le sous-lieutenant Perret (L.-H.-J.), démissionnaire, est nommé dans la réserve, avec son grade, à compter du 20 février 1941, date de sa radiation des contrôles de l'armée active.

SERVICE DE SANTE

Réserves.

Par arrêté du 24 février 1941, les officiers du service de santé ci-après désignés sont nommés, avec leur grade, officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des contrôles de l'armée active:

M. Benazet (Léonard-Emile-Joseph), médecin colonel.

M. Raynaud (Félicien-Louis), pharmacien lieutenant-colonel.

Retrait de fonctions.

Le général d'armée, commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu la loi du 17 juillet 1940 concernant les magistrats, les fonctionnaires, agents civils ou militaires de l'Etat relevés de leurs fonctions;

Vu la loi du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels;

Vu le décret du 18 septembre 1940 pris en exécution de l'article 3 de la loi du 17 juillet 1940;

Vu la loi du 23 octobre 1940 tendant à proroger jusqu'au 31 mars 1941 et à modifier les dispositions de la loi du 17 juillet 1940,

Arrête:

Article unique. — Par application de l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940, sont relevés de leurs fonctions les ouvriers du cadre spécial, bénéficiaires de l'article 18 de la loi du 26 avril 1924, et les ouvriers titularisés par application des dispositions du décret du 28 mai 1936, figurant sur la liste ci-après:

12e division militaire.

MM.
Chippard (Louis), peintre.
Touchard (Marcel), manœuvre.
Besnier (Paul), ajusteur.
Lelandais (Eugène), bourrelier.
Girard (Edouard), conducteur d'auto professionnel.
Kharroubi (Rabah), manœuvre.
Mayoux (Marie), ouvrière ordinaire.
Refauche (Louis), manœuvre.
Haumont (Emile), menuisier.
Geoffrion (François), maçon.
Billy (Constant), manœuvre.
Geay (Raoul), manœuvre.
Garnier (Achille), manœuvre.
Oliveau (Auguste), manœuvre.
Robert (Georges), manœuvre.

13e division militaire.

MM.
Biscarrat (François), manœuvre.
Ponchon (Vincent), charretier.
Renaud (Louis-Félix), charretier.
Serre (Auguste), manœuvre.
Canava (Jean), manœuvre.
Dubel (Joseph), typographe.
Sanne (Antoine), manœuvre.
Plane (Jacques-Octave), manœuvre.
Lacombe (Michel), peintre.

14e division militaire.

MM.
Sibilat (Antonin), conducteur d'auto professionnel.
Schreyeck (Alfred), manutentionnaire.
Dufour (Marius), ouvrier électricien.
Robert (Pierre), forgeron.

15e division militaire.

MM.
Guasco (Honoré), peintre.
Clément (Joseph), manutentionnaire.
Ithamar (Hilarion), manœuvre.
Pic (Louis), bourrelier.
Lagarrigue (Marius), manœuvre.
Beroule (Auguste), manœuvre.
Chevret (Louis), ajusteur ordinaire.
Vidal (Simon), manœuvre.
Garino (Constant), maçon.
Arnaud (Louis), manutentionnaire.
Raineri (Marius), manutentionnaire.
Tomasini (Dominique), manutentionnaire.
Trotebas (Ange-Marie), manutentionnaire.
Laugier (Hippolyte), manutentionnaire.
Antomori (Pierre), manutentionnaire.
Ricou (Eugène), manutentionnaire.
Gonthier (Marthe), ouvrière.

16e division militaire.

MM.
Clouneau (Pierre), agent de service garde-magasin.
Clemessy (Jules), ajusteur.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES
DIGITIZED BY MICHIGAN LIBRARIES

17e division militaire.

MM.
Lacombe (Joseph), manœuvre.
Lebrun (Pierre-Louis), ouvrier manutentionnaire.
Berge (Jean), manutentionnaire.
Cambien (Louis), ouvrier titulaire.

19e région.

MM.
Rodriguez (Jean), boulanger.
Centani (Ernest), tonnelier.
Bakir Abderahmann, boulanger.
Azzouz Mohamed, manutentionnaire.
Zemmour (Léon), ouvrier.
Gruss (Henri), manœuvre.
Belkhiter Abd-el-Kader, manœuvre.
Guedj Makloul, manœuvre.
Allouche Mardochée, manœuvre.
Malih Lalou, manœuvre
Zerbib (Joseph), manœuvre.

Tunisie.

MM.
Krief (Joseph), manutentionnaire.
Nahoun (Jacob), manutentionnaire.
Ahmed ben Amor Mohamed Lahmar, manutentionnaire.
Layadi, ouvrier.

Maroc.

MM.
Bessière (Paul), ajusteur monteur.
Navarro (Mathéo), ajusteur monteur.
Bayard (Noël), garde-magasin.
Malbec (Pierre), garde-magasin.
Palencia (Pierre), garde-magasin.
Cicchero, sellier garnisseur.
Zigna (Gaëtan), menuisier.
Araez (Michel), chaudronnier.

Ecole du prytanée, Valence.

MM.
Rapilly (Alexandre), manœuvre.
Le Gal (Joseph), cuisinier.
Moinet (Eugène), cuisinier.

Direction du centre liquidateur des établissements centraux du génie.

MM.
Lalapie (Raymond), électricien monteur.
Noemi (Raoul), menuisier.
Moreau (Adrien), emballeur.
Tournois (Louis), emballeur.
Martineau (Calixte), garde-magasin.
Busseau (Alexandre), manœuvre.
Louvel (Marc), monteur radio.
Sivaut (Georges), mécanicien ordinaire.
Thierry (Emile), électricien monteur.
Bacon (Alain), électricien monteur.
Balat (Charles), chaudronnier de précision.
Chemin (Jean), agent technique.
Vienne (Lucien), ajusteur monteur.
Théodore (Joseph), conducteur d'auto professionnel.
Briou (Emile), agent technique.

Groupement des contrôles radioélectriques à Vichy.

M. Camus (Georges), garde-magasinier.

Direction du service immobilier de Reims.

M. Desmarets (Sosthène), manœuvre.

Fait à Vichy, le 1er mars 1941.

Gl HUNTZIGER.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Administration centrale.

Par arrêté du 7 mars 1941, M. Rabot, rédacteur à l'administration centrale du ministère de l'agriculture, a été placé dans la position de service détaché, à compter du 16 février 1941 et mis, à cette date, à la disposition du secrétaire d'Etat au ravitaillement, en qualité de sous-chef de bureau.

Sous-commission consultative.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et le secrétaire d'Etat au ravitaillement,

Vu la loi du 27 juillet 1940 relative à l'organisation de la production laitière;
Vu le décret du 26 août 1940 portant homologation de règlements pris pour l'application de la loi du 27 juillet 1940;
Vu l'arrêté du 31 juillet 1940 fixant la composition du comité central des groupements interprofessionnels laitiers;
Vu l'arrêté du 16 novembre 1940 fixant la composition des sous-commissions consultatives du comité central des groupements interprofessionnels laitiers,

Arrêtent:

Article unique. — La composition de la sous-commission consultative des problèmes de la main-d'œuvre en industrie laitière créée au sein du comité central des groupements interprofessionnels laitiers, est fixée ainsi qu'il suit:

Président.

M. Benech (Auguste), industriel laitier à Paris.

Rapporteur.

M. Simon, directeur de la laiterie coopérative de Bonny-sur-Loire (Loiret).

Membres.

M. Lefebure, président de la laiterie coopérative de Mantes (Seine-et-Oise), membre du comité de gestion de Seine-et-Oise.

M. Babeur, président de la laiterie coopérative d'Isigny (Calvados), membre du comité de gestion du Calvados.

M. Coras, président de la coopérative fromagère de Montain (Jura), président délégué du comité de gestion du Jura.

M. Mercier, administrateur délégué de la société laitière Amiot, à Levallois (Seine).

M. Desoutter (Jean), industriel laitier à Noyers-le-Val (Meuse).

M. Paillaud, industriel laitier, membre du comité de gestion du Calvados.

M. Boucha, industriel fromager, affineur fondeur à Besançon, membre du comité de gestion du Doubs.

M. Nicollin, secrétaire du syndicat des fromagers de la Haute-Savoie, membre du comité de gestion de la Haute-Savoie.

M. Briraud (Achille), laitier détaillant à Baisieux (Nord).

M. Gervais, crémier, 16, rue du Pré-Saint-Gervais, Paris.

M. de Pischof, directeur de la laiterie coopérative de Mâcon (Saône-et-Loire).

M. Hamant, directeur de la laiterie coopérative de Chaillé, par Saint-Georges-du-Bois (Charente-Inférieure).

Mlle Hattat (Berthe), directrice de la laiterie de Brienne-le-Château.

M. Venrech, fromager à Bernex (Haute-Savoie), président de l'association des anciens élèves de l'école d'industrie laitière de la Roche-sur-Foron.

M. Gandouet (Marceau), ouvrier de laiterie à la laiterie de Verneuil-sur-Avre (Eure).

M. Larnaud (Georges), ouvrier de beurrerie, établissement Claudel, à Pont-Hébert (Manche).

M. Talbot (Marcel), ouvrier fromager à la laiterie coopérative de Bourgueil, à Bevais (Indre-et-Loire).

M. Dubuc, ouvrier de condenserie à Longueville-sur-Scie (Seine-Inférieure).

Mme Flahiaut (Andrée), employée de crémerie, 7, rue d'Enghien, Paris.

Fait à Vichy, le 7 mars 1941.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PIERRE CAZIOT.

Le secrétaire d'Etat au ravitaillement,
JEAN ACHARD.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'AVIATION

Citations à l'ordre de l'armée aérienne comportant attribution de la Croix de guerre avec palme.

Sont cités à l'ordre de l'armée aérienne les officiers, sous-officiers et hommes de troupe dont les noms suivent:

LE NOTRE, lieutenant-colonel, commandant les F. T. A. de la 1re armée: officier d'une énergie et d'un dynamisme exemplaires. Pendant vingt et un jours de crise, s'est prodigué jour et nuit avec une expérience hors de pair, une claire vision des situations critiques et un beau courage pour assurer le déploiement de ses batteries et le regroupement de celles qui étaient menacées sur leurs arrières. A eu par son attitude la meilleure influence sur un personnel éprouvé et qui est demeuré, en dépit de tout, à hauteur de son chef grièvement blessé dans l'accomplissement de sa tâche au fort des Dunes, le 3 juin 1940.

FENOUILLET, chef d'escadron, forces aériennes n° 39: officier d'une énergie et d'une bravoure exemplaires. A Dunkerque, pendant vingt et un jours de crise, s'est dépensé sans compter pour assurer le déploiement de ses batteries et les faire tirer à la fois contre les avions et les unités motorisées ennemies. Toujours sur la brèche, participant lui-même à la conduite du tir. Grièvement blessé dans l'accomplissement de sa tâche, au fort des Dunes, le 3 juin 1940.

DE RUFZ DE LAVISON, commandant, forces aériennes n° 39: officier d'une énergie et d'une bravoure exemplaires. A Dunkerque, pendant vingt et un jours de crise, s'est dépensé sans compter pour assurer le déploiement de ses batteries et les faire tirer à la fois contre les avions et les unités motorisées ennemies. Toujours sur la brèche, participant lui-même à la conduite du tir. Grièvement blessé dans l'accomplissement de sa tâche, au fort des Dunes, le 3 juin 1940.

GUYOT (Georges), commandant, groupement de chasse n° 23: officier pilote remarquable, ayant fait preuve, au cours de nombreux engagements, d'un magnifique courage. Le 15 mai 1940, a attaqué seul un

groupe de sept avions ennemis et a contraint l'un d'eux à atterrir. Le 10 juin, volontaire pour une reconnaissance particulièrement audacieuse, a été violemment pris à partie par les feux de terre. Malgré son avion criblé de balles, ses commandes coupées, son réservoir crevé, a pu rapporter au commandement des renseignements de la plus haute importance.

STARKE (Robert), sergent-chef, groupe de chasse 1/1 : sous-officier pilote dont les qualités d'audace, d'énergie et d'adresse resteront en exemple à l'escadrille. Depuis le début de l'offensive, avait effectué 70 heures de vol en 57 missions et abattu 5 avions ennemis. Tombé au champ d'honneur le 20 juin 1940, victime d'une collision aérienne.

ELMINGER (Georges), sergent-chef, groupe de chasse 3/2: excellent pilote de chasse volontaire pour toutes les missions. A fait preuve, depuis le début des hostilités, des plus belles qualités de courage et d'énergie. Le 9 juin, au cours d'un engagement, a été blessé et contraint de se poser dans nos lignes.

MONRAISSE (Marie), capitaine, groupe de chasse 2/5 : à la tête de l'escadrille *La Fayette*, depuis le début de la campagne, continue à s'y affirmer un chef remarquable, doué des plus belles qualités militaires et morales, et un pilote de chasse de grande classe. Le 14 septembre 1940, a remporté sa septième victoire officielle dans des conditions particulièrement difficiles. Etant resté seul aux prises avec un avion adverse très fortement armé, a poursuivi le combat profondément en mer à 10 mètres d'altitude jusqu'à ce que le résultat ait été obtenu.

MARCHAIS, adjudant-chef, groupe de chasse 2/8 : le 1er juin 1940, a attaqué et abattu, en collaboration avec son équipier, un avion Ju. 86, qui est tombé en mer au large de Dunkerque. Déjà cité.

PIGEON (François), adjudant, escadrille de chasse de nuit 4/13 : mitrailleur d'élite. D'un allant magnifique, s'est toujours dépensé sans compter. Du 26 mai au 2 juin, a effectué neuf missions de guerre, dont cinq de guet aérien. A été grièvement brûlé au cours de sa dernière mission, le 2 juin 1940. Une fois cité.

DROGUE (Emile), lieutenant, groupe de bombardement 2/11 : officier d'élite, qui a toujours fait preuve d'une énergie et d'une abnégation exemplaires; volontaire pour toutes les missions, animé du plus pur sentiment du devoir. A trouvé une mort glorieuse, le 23 juin 1940, au retour d'une mission de bombardement à laquelle le commandement attachait la plus grande importance. 1.600 heures de vol dont 200 de nuit.

HUET (Pierre), sous-lieutenant, groupe de bombardement 2/11 : jeune officier, observateur et navigateur de tout premier ordre, réunissant un ensemble de qualités qui le faisaient désigner pour les missions les plus difficiles. A assuré, pendant plusieurs mois de guerre, les fonctions d'officier de renseignements avec une compétence et une conscience au-dessus de tout éloge. Est tombé glorieusement, le 23 juin 1940, au retour d'une mission de bombardement exécutée malgré des conditions atmosphériques très défavorables. 200 heures de vol, dont 55 de nuit.

CRUMIERE, sergent-chef, groupe de bombardement 2/11 : sous-officier radio-navigant joignant aux plus belles qualités militaires des connaissances professionnelles approfondies. A trouvé la mort, le 23 juin 1940, avec son équipage, au retour d'une importante mission de bombardement dont les conditions d'exécution étaient particulièrement délicates.

LIGNON, sergent, groupe de bombardement 2/11: jeune sous-officier mitrailleur témoignant d'un allant remarquable. Est tombé glorieusement avec son équipage, le 23 juin 1940, au cours de sa première mission de guerre, 175 heures de vol dont 35 de nuit.

Equipage du groupe de bombardement 1/12 composé de:

RICHE (Philippe), sous-lieutenant, commandant d'avion;

DE CHABANNES, sergent, pilote;

WEILER, sergent, radiotélégraphiste;

VRIDAUD (Lucien), caporal-chef, canonnier:

Jeune équipage animé d'une foi ardente et d'un bel esprit de sacrifice. A fait preuve, pendant les opérations de mai-juin 1940, d'un allant magnifique. Participant, le 10 juin, à une opération de bombardement dirigée contre les colonnes blindées allemandes, s'est trouvé séparé de son peloton à la suite d'un engagement avec une formation ennemie rencontrée en cours de route. A continué seul l'exécution de sa mission et a réussi à atteindre son objectif. Attaqué une seconde fois par la chasse adverse, est tombé glorieusement dans ce combat.

COUR (André), sous-lieutenant, groupe de bombardement 2/23: jeune officier se donnant tout entier à sa tâche; malgré son très grand désir, n'a pu être affecté à temps dans une unité combattante, pour prendre part aux opérations dans le Nord de la France. A montré, au cours des opérations effectuées les 24 et 25 septembre 1940 dans le bassin occidental méditerranéen, une foi absolue dans les destinées du pays.

CHUZEVILLE (Louis), adjudant-chef, groupe de bombardement 2/23 : pilote de grande classe; a donné la mesure de sa valeur dans la campagne de France et au cours d'opérations effectuées, les 24 et 25 septembre, dans le bassin occidental méditerranéen. Déjà cité à l'ordre de l'armée pour sa brillante conduite sur le front du Nord-Est.

ROQUES (Romain), sergent-chef, groupe de bombardement 2/23 : sous-officier mitrailleur de grande classe qui, après avoir donné la mesure de sa valeur lors de la campagne de France, s'est signalé au cours d'opérations effectuées, les 24 et 25 septembre, dans le bassin occidental méditerranéen. Déjà cité à l'ordre de l'aviation de bombardement.

ROBINO (Robert), sergent, groupe de bombardement 2/23: radio-navigant très confirmé, ayant montré toute sa valeur et son cran lors de la campagne de France. Toujours volontaire pour les missions dangereuses. S'est signalé particulièrement au cours d'opérations effectuées les 24 et 25 septembre 1940, dans le bassin occidental méditerranéen. Déjà cité.

DE DAMPIERRE (Audoin), lieutenant, groupe de bombardement 2/54: officier observateur d'élite qui n'a cessé de faire preuve des plus belles qualités. S'est particulièrement distingué, le 15 juin 1940, au cours d'une mission d'assaut, infligeant de lourdes pertes aux colonnes ennemies. A été victime d'un accident mortel au retour de cette mission.

DERBEY (Guy), sergent-chef, groupe de bombardement 2/63: mitrailleur d'élite, modèle d'allant et de bravoure. Le 24 mai 1940, attaqué par une forte patrouille de chasse ennemie, a continué à assurer avec beaucoup de sang-froid la navigation de son avion, ne sautant en parachute que lorsque son appareil en flammes est tombé désemparé dans les lignes ennemies.

CAPURO (Séraphin), sergent, groupe de bombardement 2/63: jeune mitrailleur, modèle d'allant et de courage. Le 24 mai 1940, son avion étant attaqué par une forte patrouille de chasse ennemie, a continué à ajuster avec le plus grand sang-froid le tir de ses mitrailleuses jusqu'au moment où, mortellement frappé, il est tombé avec son avion en flammes.

FOURNIER (Léon), sous-lieutenant, groupe aérien de reconnaissance 1/14: jeune officier ayant sans cesse fait preuve des plus belles qualités d'allant, de sang-froid et de modestie. Volontaire pour les missions les plus dangereuses. A trouvé la mort, le 14 juin 1940, à son poste d'observation, au cours d'un combat héroïque contre une patrouille de chasse ennemie.

DE QUILLAC (Pierre), sergent, groupe aérien de reconnaissance 1/14: mitrailleur de réserve sans cesse animé de la plus ferme volonté de servir; volontaire pour toutes les missions. A trouvé la mort, le 14 juin 1940, à son poste de mitrailleur, au cours d'un combat héroïque contre une patrouille de chasse ennemie.

LEVY (Clément), sous-lieutenant, groupe de reconnaissance 1/33: jeune officier pilote sorti de l'école de l'air, s'est fait remarquer dès son arrivée aux armées par sa bravoure et son allant exceptionnels. A exécuté plusieurs missions de reconnaissance lointaine, rapportant des renseignements précis de première importance. Le 4 juin 1940, n'a pas hésité à exécuter sa reconnaissance à très basse altitude, pour rechercher les renseignements demandés dans une région très défendue par la D. C. A. ennemie; s'est exposé ainsi à des tirs très denses. Est rentré avec son appareil atteint par plusieurs projectiles, l'empennage troué par un obus de plein fouet et criblé d'éclats. Le 17 juin 1940, a attaqué à la mitrailleuse les colonnes blindées ennemies qu'il était chargé de reconnaître et a eu son avion abattu.

GAVOILLE (René), lieutenant, groupe de reconnaissance 2/33: officier pilote d'une exceptionnelle adresse. N'a cessé de donner un magnifique exemple de courage et de sang-froid dans l'accomplissement de missions de reconnaissance de toute nature, en vol rasant, à haute altitude et de nuit.

HOCHEDE (Jules), sous-lieutenant groupe de reconnaissance 2/33: officier pilote donnant depuis les hostilités le plus bel exemple des vertus militaires. Toujours volontaire et toujours choisi pour les missions les plus délicates, a fait preuve, dans leur exécution, d'une adresse incomparable, doublant l'observateur dans la recherche du renseignement grâce à une préparation minutieuse et intelligente. Le 13 juin 1940, a tenu et a réussi à dépanner un avion placé sous le feu de l'ennemi.

REGIS (Pierre), lieutenant, groupe de reconnaissance 1/35: officier observateur calme, courageux et sûr. A fait preuve des plus belles qualités d'activité réfléchie et de cœur, notamment au cours du bombardement aérien du terrain de Mantes, le 3 juin 1940. Tombé glorieusement au champ d'hon-

neur, le 7 juin, au cours d'une reconnaissance aérienne à l'intérieur des lignes ennemies.

PRINI (Marc), sergent, groupe de reconnaissance 1/35: jeune sous-officier pilote qui donnait les plus belles espérances. Le 21 mai 1940, faisant partie de l'échelon roulant de son groupe, lorsque celui-ci fut dispersé après un combat inégal mené contre des chars et des parachutistes ennemis, a réussi à rejoindre nos lignes après mille difficultés. Tombé glorieusement au champ d'honneur, le 7 juin, au cours d'une reconnaissance aérienne à l'intérieur des lignes ennemies.

MATHELIN (Roger), sergent, groupe de reconnaissance 1/35: sous-officier mitrailleur de grande classe, calme et sûr. Volontaire pour toutes missions. Le 21 mai 1940, faisant partie de l'échelon roulant de son groupe, lorsque celui-ci fut dispersé après un combat inégal mené contre des chars et des parachutistes ennemis, a réussi à rejoindre nos lignes après mille difficultés. A accompli, coup sur coup, entre le 26 mai et le 7 juin, cinq missions de reconnaissance, à la réussite desquelles il a grandement coopéré par sa vigilance et son sang-froid. Tombé glorieusement au champ d'honneur, le 7 juin, au cours d'une reconnaissance aérienne à l'intérieur des lignes ennemies.

SCHERTZER (Pierre), commandant, groupement mixte aérien 595: remarquable commandant de groupe, allant, tenace, courageux. A formé en quelques mois une unité parfaitement entraînée, qui a répondu entièrement à ce qu'on pouvait espérer. Le 25 septembre 1940, surpris au cours d'une mission de liaison par plusieurs avions de chasse ennemis, a accepté un combat inégal, se défendant et attaquant avec acharnement. Mortellement blessé, a continué à tirer, obligeant l'adversaire à rompre le combat et permettant à son pilote de rejoindre nos lignes.

DENOMAISON (André), capitaine, groupe aérien d'observation 503: ancien pilote de chasse de la guerre de 1914-1918. A confirmé au cours de la nouvelle campagne ses magnifiques qualités de maîtrise, de courage et de sang-froid. A entraîné les pilotes de son escadrille par sa bravoure exemplaire et son allant débordant. 200 heures de vol pendant les hostilités. Du 10 au 20 mai — pendant la bataille des Flandres — s'est dépensé sans compter dans les missions d'observation, sans souci de la supériorité de l'aviation de chasse ennemie. A coopéré pour une large part au succès des missions confiées à son unité. Le 5 juin, a été grièvement blessé (perte d'un œil) à la suite d'un accident survenu sur Potez-63.

L'équipage du groupe aérien d'observation 518, composé de:

ROBERT (Marius), lieutenant, observateur;

LEYNAUD (Georges), sergent-chef, pilote:

équipage d'élite. A effectué de nombreuses missions de guerre du 10 mai au 15 juin. Effectuant, le 15 juin, une mission dans la région de Troyes, au profit des troupes terrestres chargées de ralentir l'avance ennemie, a été attaqué par la D. C. A. Après avoir échappé à plusieurs reprises à des tirs particulièrement denses, a été descendu par l'artillerie ennemie.

LIEB (Georges), lieutenant, groupe aérien d'observation 3/551: lieutenant observateur de classe et d'une valeur morale incomparable, recherche tous les moyens de servir au sens le plus élevé du mot. Grièvement blessé au retour d'une reconnaissance à l'intérieur des lignes ennemies après un combat de dix minutes, contre une patrouille de sept avions de chasse.

TIVOLLIER (Adolphe), adjudant-chef, escadrille 2/595: pilote de chasse de grande valeur, possédant les plus hautes qualités militaires, modèle de courage et de sang-froid. Le 10 janvier 1941, s'est distingué à nouveau en abattant en flammes, après un dur combat, un avion ennemi dans nos lignes.

LENCLUD (Pierre), soldat, 261e compagnie d'aérostation: volontaire pour la défense du pont d'Aiguilly, au Nord de Roanne. Le 19 juin 1940, s'est jeté à l'eau sous le feu ennemi pour aider ses camarades à traverser la Loire après la destruction du pont.

PAUL (Christian), médecin lieutenant, compagnie de l'air 87/107: joint à l'amour de son métier le courage et la crânerie du soldat. S'est spontanément présenté, sous un bombardement effroyable, au poste de secours de la marine pour aider ses collègues débordés. A fait preuve de beaucoup de calme et de sang-froid au cours du torpillage du bateau qui l'évacuait.

(Ordre « C » n° 72 du 14 février 1941.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 février 1941: page 871, 3e colonne, 4e ligne, au lieu de: « Zolonowski », lire: « Zolnowski ».

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'ÉDUCATION NATIONALE ET A LA JEUNESSE

Ouverture de crédits.

Par arrêté en date du 10 février 1941, il est ouvert au secrétaire d'Etat à l'instruction publique, à titre de fonds de concours pour dépenses d'intérêt public, des crédits s'élevant à la somme de 9.000 fr., applicables aux chapitres ci-après du budget de l'instruction publique pour l'exercice 1940:

Chapitre 11.....	7.920 fr.
Chapitre 66.....	1.080
	9.000 fr.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse,

Vu la loi du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels;
Vu le décret du 23 février 1941;
Vu l'arrêté du 27 février 1941,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale pour la zone occupée est donnée à M. Jean Verrier, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse, tous actes, décisions ou arrêtés, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Il n'est en rien dérogé à la délégation donnée, le 7 décembre 1940, à M. Aucourt, directeur du personnel et des services administratifs et financiers.

Fait à Vichy, le 7 mars 1941.

JÉRÔME CARCOPINO.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA FAMILLE ET A LA SANTE

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à la famille et à la santé,

Vu la loi du 12 juillet 1940 relative à la composition des cabinets de ministres;
Vu le décret du 23 février 1941,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat:

Chef de cabinet.

M. Léon Husson, professeur au lycée de Montpellier.

Chef du secrétariat particulier.

M. Claude Blanc, inspecteur primaire.

Chargé de mission.

M. Georges Duvernoy, préfet honoraire, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine et du protectorat du Maroc.

Fait à Vichy, le 7 mars 1941.

JACQUES CHEVALIER.

Hospices et hôpitaux.

Par arrêté en date du 15 février 1941, le budget de l'hôpital-hospice national Dufresne-Sommeiller, pour l'exercice 1941, est arrêté à la somme de 2.426.790 fr. 37, en recettes et en dépenses.

Par arrêté en date du 15 février 1941, le budget de l'asile national des convalescentes du Vésinet est arrêté à la somme de 9 millions 115.800 fr., en recettes et en dépenses.

Par arrêté en date du 19 février 1941, le budget de l'institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux, pour l'exercice 1940, est augmenté d'une somme totale de 495.135 fr. 09, en recettes et en dépenses.

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 6 mars 1941, M. le docteur Baissette, inspecteur départemental d'hygiène de l'Eure, est chargé, à titre temporaire, des fonctions de médecin inspecteur de la santé des Alpes-Maritimes (raison de service), en remplacement de M. le docteur Lamy, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 6 mars 1941, M. le docteur Gazet du Chatelier, inspecteur adjoint départemental d'hygiène de l'Aisne, est chargé, par intérim, des fonctions de médecin inspecteur de la santé de l'Aisne, en remplacement de M. le docteur Foucaud, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 6 mars 1941, M. le docteur Sautet est chargé, à titre temporaire, des fonctions de médecin inspecteur de la santé dans le département des Bouches-du-Rhône.

Par arrêté en date du 6 mars 1941, M. le docteur Thurel est chargé, à titre temporaire, des fonctions de médecin inspecteur adjoint de la santé de la Charente-Inférieure.

Par arrêté en date du 6 mars 1941, M. le docteur Bataillon, médecin inspecteur adjoint de la santé, est affecté, à titre temporaire, dans le département de l'Indre.

Par arrêté en date du 6 mars 1941, est abrogé l'arrêté du 1er octobre 1940 mettant M. le docteur Lesbroussart, inspecteur départemental d'hygiène du département du Calvados, en disponibilité d'office, par mesure disciplinaire, à compter du 1er octobre 1940.

M. le docteur Lesbroussart est placé dans la position prévue par l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940.

Délégués régionaux à la famille.

Par arrêté en date du 6 mars 1941, l'arrêté du 21 janvier 1941 portant nomination de M. Galouzeau de Villepin, comme délégué régional à la famille, est rapporté.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 6 mars 1941, M. le docteur Doremieux, reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques en 1939, est nommé, à titre temporaire, médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de Bailleul (Nord).

Inspection de l'enfance.

Par arrêté en date du 6 mars 1941, M. Lafitte, inspecteur adjoint de l'enfance, est nommé inspecteur du Pas-de-Calais, à compter du 1er janvier 1941, en remplacement de M. Greuling, décédé.

Par arrêté en date du 6 mars 1941, M. Massoulard, inspecteur adjoint de l'enfance, est nommé inspecteur de l'Aisne, en remplacement de M. Hartmann, à compter du 1er janvier 1941.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU RAVITAILLEMENT

Office national interprofessionnel des céréales.

Par arrêté en date du 7 mars 1941, pris sur la proposition du conseiller d'Etat président directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales, après avis du comité de gestion, ont été nommés;

Directeur adjoint.

M. Vedrinelle (avec effet du 1er janvier 1941).

Inspecteur général ayant rang de directeur adjoint.

M. Margarit (avec effet du 1er janvier 1941).

Chefs de bureau.

De 2e classe.

M. Orgeolet (avec effet du 1er janvier 1941).

De 3e classe.

M. Sinard (avec effet du 1er décembre 1940).

M. Templier (avec effet du 1er janvier 1941).

M. Equer (avec effet du 1er février 1941).

Inspecteur général adjoint.

M. Chalamet (avec effet du 1er janvier 1941).

Sous-chefs de bureau.

De 3e classe.

M. Guillard (avec effet du 1er février 1941).

M. Gondard (avec effet du 1er mars 1941).

M. Guillerand (avec effet du 1er mars 1941).

M. Marienne (avec effet du 1er mars 1941).

M. Melmiesse (avec effet du 1er mars 1941).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Concessions minières.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 février 1941: page 956, 1re colonne, alinéa *b*, 1re ligne, au lieu de: « *b*) la concession de part indivise... », lire: « *b*) la cession de part indivise... ».

Administrateurs provisoires.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu la loi du 10 septembre 1940 prévoyant la nomination d'administrateurs provisoires des entreprises privées de leurs dirigeants;

Vu le décret du 16 janvier 1941,

Arrête:

Art. 1er. — Les entreprises suivantes, dont les dirigeants sont placés dans l'impossibilité d'exercer leurs fonctions, sont pourvues des administrateurs provisoires figurant sur la liste ci-dessous:

Sorel-Moussel, papeterie, 6, square de l'Opéra, Paris. — M. Le Montreer, 2, avenue Camoëns, Paris.

Lichtwitz et Ce, 43, allée de Chartres, Bordeaux (Gironde). — M. Moureau, 19, rue de Turenne, à Bordeaux.

Max Perez, 29, rue de Sartrouville, Argenteuil. — M. Pacon (Robert), 40, rue du Château-d'Eau, Paris.

Etablissements Worms, 76, boulevard Haussmann, Paris. — M. Piel, 9, rue du 4-Septembre, Paris.

Bacri frères, antiquités, 141, boulevard Haussmann, Paris. — M. Piolon, 67, rue de la Victoire, Paris.

Construction Nelter, 40, rue des Mathurins, Paris. — M. Pitron (Alfred), 48, rue des Petits-Champs, Paris.

Philippe, 17, rue du 4-Septembre, Paris. — M. Periget, 10, rue Meynadier, Paris.

Dépôt céramic, rue du Parlement, Bordeaux (Gironde). — M. Poey (Ernest), 11 *bis*, rue Vergniau, Bordeaux.

Alla, rue Sainte-Catherine, Bordeaux (Gironde);

Koll, cours de l'Intendance, Bordeaux;

Dewachter, rue Sainte-Catherine, Bordeaux,

M. Poey (Ernest), 11 *bis*, rue Vergniau, Bordeaux.

Grand Quartier, rue Sainte-Catherine, Bordeaux. — M. Poey (Ernest), 11 *bis*, rue Vergniau, Bordeaux.

Société française de gérance Pinet, 17, avenue Simon-Bolivar. — M. Pruvost (Emile), 59, rue du Faubourg-du-Temple, Paris.

Maison du « Pelican » Bloch, 55, rue de la Chine, Paris. — M. Quilbeuf, 177, avenue Ledru-Rollin, Paris.

Hôtels franco-belges, société à responsabilité limitée, 4, rue de Dunkerque, Paris. — M. Rimbert, 13, rue Leverrier, Paris.

Société immobilière de la rue Galon, société à responsabilité limitée, 92, rue d'Hauteville, Paris. — M. Rimbert, 13, rue Leverrier, Paris.

Au Bois Doré, 107, boulevard de Sébastopol, Paris. — M. Robin, 89, rue de Reuilly, Paris.

Braunstein, boulevard Exelmans, Paris. — M. Rothe, 159, rue de la Pompe, Paris.

Art. 2. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire s'étendent à la partie de l'entreprise exploitée en zone occupée.

Fait à Paris, le 4 mars 1941.

Pour le secrétaire d'Etat à la production industrielle et par délégation:

Le conseiller d'Etat secrétaire général de l'industrie et du commerce intérieur,
BICHELONNE.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu la loi du 10 septembre 1940 prévoyant la nomination d'administrateurs provisoires des entreprises privées de leurs dirigeants;

Vu le décret du 16 janvier 1941,

Arrête:

Art. 1er. — Les entreprises suivantes, dont les dirigeants sont placés dans l'impossibilité d'exercer leurs fonctions, sont pourvues des administrateurs provisoires figurant sur la liste ci-dessous:

Société immobilière D square Gabriel-Fauré, 97, avenue des Champs-Elysées, Paris;

Société immobilière « Etoile-Vernet », société à responsabilité limitée, 97, avenue des Champs-Elysées, Paris;

Omnium immobilier du 6, rue Euler, 97, avenue des Champs-Elysées, Paris;

Société immobilière C, square Gabriel-Fauré, 97, avenue des Champs-Elysées, Paris,

M. Aupied, 92, avenue Mozart, Paris 16e,

Les fils de Lévy Finger, 32, rue de Bondy, Paris. — M. Balmadier (Pierre), 36, rue Laborde, Paris (8e).

Société parisienne d'édition, 43, rue de Dunkerque, Paris. — M. Barrier (André), 8, rue Victor-Massé, Paris (9e).

Grumbach (L.) et (A.), tissus en gros, 16, rue Hérold, Paris. — M. Barrier (René), 116, boulevard Davout, Paris.

Fischer et Rosenfelder, 2, rue des Fossés-Saint-Marcel, Paris. — M. Barthelemy, à Aunay-sur-Odon.

Meyer (Maurice), à Pauillac (Gironde). — M. Baulin, rue Georges-Clemenceau, Pauillac (Gironde).

Nova, société à responsabilité limitée, 11, rue René-Bazin, Paris. — MM. Bellanger et Charlier, 21, rue de la Pompe, Paris.

Matières premières pour tapisseries et effilochages, société anonyme, impasse Barbier, Paris. — M. Blanc (Auguste), 60 *bis*, rue Charles-Lafitte, Neuilly-sur-Seine.

Société Pera, 184, avenue Victor-Hugo, Paris;

Paris-Muette, 7, avenue Vion-Whitcomb, Paris;

Société immobilière du 67, boulevard Lannes, Paris,

M. Bodecher, 7, rue Bonaparte, Paris.

Studio Feria Weinberg, 100, cours de Vincennes, Paris;

Ciné Miramar Rittman et Nadler, place de Rennes, Paris;

Cinevox (propriétaire Testenoire), 101, rue Saint-Lazare, Paris,

M. Boisseau, 6, avenue Raymond-Poincaré, Paris.

Kleim (Lucien), 7, rue de Castiglione, Paris;

Imm. Emile Deutsch de La Meurthe, 29, rue de Berri, Paris,

M. Bosset, 6, rue Volney, Paris.

Brach et Blum, 21, rue d'Uzès, Paris. — M. Bossis, 91 *bis*, rue du Cherche-Midi, Paris.

Bechtel et Ulmann, 12, avenue de Villiers, Paris. — M. Bourdon (Maurice), 24, rue Raynouard, Paris.

Welle et Ce, 16, place de la Madeleine, Paris. — M. de Villoutreys de Brignac, 25, avenue Charles-Floquet, Paris.

La pile « Aglo », 40, rue Carnot, Suresnes. — M. Campiche (Eugène-Henri), 80, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris.

Toutsole, 265, rue Saint-Honoré, Paris. — M. Casse (Georges), 96, rue Erlanger, Paris.

Magasin Harold, 240, rue de Rivoli, Paris. — M. Claveau (Lucien), 9, rue du Château, Vitry-sur-Seine.

Société Lehmann 7, rue Jeanne-d'Arc, Orléans (Loiret);

Société Fischer, quai de la Gironde, Paris;

Halle aux cuirs, 44, rue d'Illiers, Orléans,

M. Delamaire (Pierre), 5, rue de Santeuil, Paris.

Frankel et Herkog, 26, rue Camille-Randoing, Elbeuf. — M. Deshayes (François), 6, place de l'Hôtel-de-Ville, Limoges.

Comala, société anonyme, 24, avenue Secrétan, Paris. — M. Desneiges (Pierre), 14, rue d'Amsterdam, Paris.

Papeteries Geismar-Lévy, 187, quai de Valmy, Paris. — M. Ph. Domergue, Brignancourt, par Marines (Seine-et-Oise).

Lucien Franck, 24, rue de la Justice, Paris. — M. Douchet, 4, rond-point du Prieuré, Gournay (Seine-et-Oise).

Hirsch (scierie), à Lyre. — M. Duchesne, à Honfleur.

Société Adolf Treves fils, 24, rue du Sentier, Paris. — M. Ducrest (Bernard), 90, rue Lepic, Paris.

Monteaux, 46, square de l'Opéra, Paris. — M. Dumont, 15, rue des Petits-Champs, Paris.

Cercle François Villon, 43 *bis*, boulevard de Vaugirard, Paris. — M. Dupuy, 39, rue de Grenelle, Paris.

Etablissements Model, industriel en raphia, à Sens. — M. Enel, rue du Chemin-Neuf, à Sens (Yonne).

Comptoir de Saint-Cloud, 2, place de la porte de Saint-Cloud, Paris. — M. Feuillette, 114, avenue d'Orléans, Paris.

Toutmain, 39, rue du Colisée, Paris. — M. Fleury, 36, rue Jean-Mermoz, Paris.

Stefen Chaussures, 38, boulevard des Capucines, Paris. — M. Guillard (Roger), 18 *bis*, allée du Trésor-Perdu, Pavillons-sous-Bois (Seine).

Art. 2. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire s'étendent à la partie de l'entreprise exploitée en zone occupée.

Fait à Paris, le 4 mars 1941.

Pour le secrétaire d'Etat à la production industrielle et par délégation:

Le conseiller d'Etat secrétaire général de l'industrie et du commerce intérieur,

BICHELONNE.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU TRAVAIL

Caisses de compensation.

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail en date du 26 février 1941, est agréée provisoirement, à compter du 1er avril 1940, pour assurer dans le département de l'Orne et dans les conditions prévues par les décrets des 29 juillet 1939, 16 décembre 1939, 24 avril 1940 et 18 novembre 1940, le service des allocations familiales aux travailleurs indépendants des professions industrielles, commerciales et libérales, la section spéciale des travailleurs indépendants de la caisse alençonnaise d'allocations familiales, dont le siège est à Alençon (Orne), 10, place du Palais.

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail en date du 26 février 1941, est agréée provisoirement à compter du 1er avril 1940, pour assurer dans le département d'Eure-et-Loir et dans les conditions prévues par les décrets des 29 juillet 1939, 16 décembre 1939, 24 avril 1940 et 18 novembre 1940 le service des allocations familiales aux travailleurs indépendants des professions industrielles, commerciales et libérales, la caisse d'allocations familiales des travailleurs indépendants du département d'Eure-et-Loir dont le siège est à Chartres (Eure-et-Loir), 37, rue Saint-Michel.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Changement d'affectation de terrain.

Par décret en date du 19 février 1941, a été affecté au secrétariat d'Etat aux communications, en vue de la construction d'un immeuble adapté aux besoins de l'Institut géographique national, un terrain de 29.830 mètres carrés, placé antérieurement sous la main du secrétariat d'Etat à la guerre et inscrit sous une partie du n° 18 de la section E du plan cadastral de la ville de Saint-Mandé (Seine), lieudit « Parc de Vincennes ».

La prise de possession de ce terrain sera constatée au moyen d'un procès-verbal dressé à la diligence du secrétaire d'Etat aux communications avec le concours de l'administration des domaines et d'un représentant du département de la guerre.

Circulation automobile.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 janvier 1941: page 43, article 5, au lieu de: « Les voitures de tourisme fonctionnant à l'essence, au gas oil et autres carburants liquides ayant une puissance déclarée supérieure à 13 CV », lire: « Les voitures de tourisme fonctionnant à l'essence, au gas oil et autres carburants liquides ayant une puissance déclarée supérieure à 14 CV ».

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COLONIES

Légion d'honneur.

Par décret du 7 mars 1941 et vu la décision interministérielle du 9 novembre 1939, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre exceptionnel:

Au grade de chevalier.

MM.

Monlau (Jacques), administrateur de 1re classe des services civils de l'Indochine. Titres exceptionnels de la citation: chef de la province de Gia-Dinh, a dirigé de façon remarquable la répression des troubles communistes dans sa province, a réussi rapidement à faire arrêter les meneurs et à ramener le calme; 36 ans de services.

Bohn (Henri-Eugène-Michel), administrateur de 3e classe des services civils de l'Indochine. Titres exceptionnels de la citation: chef de la province de Travinh, a fait preuve des plus belles qualités de courage et d'initiative. A été blessé, le 23 novembre en secourant le poste de Vung-Liem attaqué par les rebelles. Ancien combattant; 18 ans de services.

Vanderhasselt (Emile-Marie-Félix), inspecteur contractuel des chemins de fer. Titres exceptionnels de la citation: a été très grièvement blessé en service lors du bombardement de la gare de Battambang, le 8 janvier.

Indemnité de « présence aux exercices ».

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 14 mars 1939 portant modification à la loi du 31 mars 1923, relative au recrutement de l'armée, et notamment l'article 2 de cette loi;

Vu le décret du 23 décembre 1903 portant règlement sur la solde aux colonies;

Sur le rapport des ministres secrétaires d'Etat à la guerre et aux finances et du secrétaire d'Etat aux colonies,

Décrétons :

Art. 1er. — Les militaires européens des réserves de tout grade assistant aux colonies à des séances d'entraînement de défense côtière (fronts de terre ou de mer) ou antiaérienne, ayant lieu sur le terrain, recevront une indemnité forfaitaire de « présence aux exercices » qui sera de :

a) 12 fr. (officiers), ou 10 fr. (autres militaires) pour les séances d'une durée inférieure à douze heures;

b) 24 fr. (officiers), ou 20 fr. (autres militaires) si cette durée est comprise entre douze et dix-huit heures;

c) 44 fr. (officiers), ou 32 fr. (autres militaires) si cette durée est comprise entre dix-huit et trente et une heures.

Art. 2. — La durée de l'exercice ouvrant droit à l'indemnité est calculée d'après les heures de début et de fin de l'exercice, en ajoutant une heure pour le trajet de la résidence au lieu de l'exercice et une heure pour le trajet retour.

Art. 3. — Les ministres secrétaires d'Etat à la guerre et aux finances et le secrétaire d'Etat aux colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura effet à compter du 1er février 1941 et sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 21 février 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le ministre secrétaire d'Etat à la guerre,
Gl HUNTZIGER.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances.
YVES BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'Etat aux colonies,
Al PLATON.

Personnel colonial.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 6 mars 1941, M. Hérisson (Marcel), adjoint principal de 1re classe des services civils des colonies, a été maintenu en service détaché dans la position de congé hors cadres et sans solde pour une durée d'un an, à compter du 10 juillet 1940, dans les conditions prévues à l'article 11 (§§ 1er et 2) du décret du 1er novembre 1928.

Par arrêté en date du 6 mars 1941 du secrétaire d'Etat aux colonies, M. Dufaud (Robert-Théophile), surveillant principal de 1re classe du cadre local des travaux publics de la côte des Somalis, a été relevé de ses fonctions.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 6 février 1941, la démission de son emploi, offerte par M. Chapeyron, commis des services civils de 3e classe stagiaire, a été acceptée.

Administration centrale.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 6 mars 1941, a été promu, pour compter du 1er janvier 1941, commis principal d'ordre et de comptabilité de 1re classe :

M. Lehoux (Isaïe), commis principal d'ordre et de comptabilité de 2e classe.

M. Lehoux conserve, dans son nouveau grade, une ancienneté de 1 mois 21 jours pour rappels militaires.

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 10 janvier 1941 enregistrée, le président du tribunal civil de Montpellier a dessaisi de ses fonctions d'administrateur séquestre des biens de toute nature provenant de : 1° la Grande Loge et le Grand Orient, précédemment distinctes et ayant fusionné sous le nom d'Orient montpelliérain, siège social à Montpellier, impasse Verdun, n° 18 *bis*; 2° la loge du Grand Orient de France, dénommée Les Vrais Amis fidèles, dont le siège social est à Sète, 23, quai Aspirant-Herber, M. Ferrer (Jean), inspecteur d'enregistrement à Montpellier, au profit de l'administration des domaines.

Par ordonnance en date du 10 janvier 1941 enregistrée, le président du tribunal civil de Montpellier a dessaisi de ses fonctions d'administrateur séquestre des biens de toute nature provenant de : 1° Cercle d'études populaires, sis à Sète, quai supérieur de la place Aristide-Briand, n° 1; 2° Cercle d'études communistes, sis à Montpellier, 9, rue Castillon; 3° Secours populaire de l'Hérault, sis à Montpellier, 2, rue Gagne-Petit; 4° Syndicat des produits chimiques de Sète, sis à Sète; 5° Syndicat des métaux de Sète, sis à Sète; 6° Syndicat des ouvriers agricoles de Marsillargues; 7° l'Entr'aide de Mézé; 8° le Club ouvrier sportif montpelliérain, dont le siège était à Montpellier, bar Majestic, place de la Préfecture; 9° Syndicat des travailleurs agricoles d'Aniane. M. Blanc, inspecteur principal d'enregistrement à Montpellier, au profit de l'administration des domaines.

Par jugement en date du 16 décembre 1940, M. le président du tribunal civil de Bar-sur-Seine a dessaisi M. Millot, conservateur des hypothèques, de ses fonctions d'administrateur séquestre des biens pouvant appartenir aux organisations communistes de l'arrondissement de Bar-sur-Seine, au profit de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, représentée par son directeur à Troyes.

Par ordonnance en date du 12 février 1941, le président du tribunal de première instance de Fès, en conformité des lois du 13 août et du 5 octobre 1940 et de l'arrêté du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, du 23 novembre 1940, pris en application de la loi du 5 octobre 1940, a dessaisi le secrétaire greffier en chef du tribunal de paix de Meknès de l'administration séquestre des biens, meubles et immeubles, appartenant au groupement placé sous l'obédience de la Grande Loge de France, ayant son siège à Meknès, rue Driba, qui lui a été confiée par une précédente ordonnance en date du 19 octobre 1940; et a substitué l'administration de l'enregistrement du Maroc, représentée par le chef du service de l'enregistrement à Rabat, audit secrétaire greffier en chef du tribunal de paix de Meknès qui, conformément à l'article 15 de l'arrêté du 23 novembre 1940, devra lui remettre ses comptes ainsi que les sommes et valeurs qu'il peut détenir.

Par ordonnance en date du 12 février 1941, le président du tribunal de première instance de Fès, en conformité des lois des 13 août et 5 octobre 1940 et de l'arrêté du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, du 23 novembre 1940, pris en application de la loi du 5 octobre 1940, a dessaisi le secrétaire greffier en chef du tribunal de paix de Meknès de l'administration séquestre des biens, meubles et immeubles, appartenant au groupement dénommé L'Etoile du Zerhoun, ayant son siège à Meknès, rue de Verdun, se rattachant à l'association dissoute Le Grand Orient de France, qui lui a été confiée par une précédente ordonnance en date du 19 octobre 1940; et a substitué l'administration de l'enregistrement du Maroc représentée par le chef de l'enregistrement à Rabat, audit secrétaire greffier en chef du tribunal de paix de Meknès qui, conformément à l'article 15 de l'arrêté du 23 novembre 1940, devra lui remettre ses comptes ainsi que les sommes et valeurs qu'il peut détenir.

Par ordonnance en date du 12 février 1941, le président du tribunal de première instance de Fès, en conformité des lois des 13 août et 5 octobre 1940 et de l'arrêté du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, du 23 novembre 1940, pris en application de la loi du 5 octobre 1940, a dessaisi le secrétaire greffier en chef du tribunal de première instance de Fès de l'administration séquestre des biens, meubles et immeubles appartenant aux groupements dénommés L'Eveil berbère et L'Evolution du Moghreb, ayant leur siège à Fès, 43, rue Cuny, se rattachant aux associations dissoutes Le Grand Orient de France et La Grande loge de France, qui lui a été confiée par une précédente ordonnance en date du 19 octobre 1940; et a substitué l'administration de l'enregistrement du Maroc représentée par le chef du service de l'enregistrement à Rabat, audit secrétaire greffier en chef du tribunal de première instance de Fès, qui, conformément à l'article 15 de l'arrêté du 23 novembre 1940, devra lui remettre ses comptes ainsi que les sommes et valeurs qu'il peut détenir.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'économie nationale et des finances.

Avis de concours pour l'emploi de rédacteur stagiaire à l'administration centrale des finances.

Un concours ouvert pour vingt-cinq places de rédacteurs stagiaires à l'administration centrale des finances aura lieu les 26, 27 et 28 juin 1941.

Le registre des inscriptions audit concours sera ouvert au ministère des finances (direction du personnel), le 15 avril 1941 et clos le jeudi 15 mai 1941, le timbre de la poste faisant foi, le cas échéant, de la date d'envoi.

Les candidats auront jusqu'au 1er juin 1941, dernier délai, pour compléter leur dossier.

Une notice contenant tous renseignements utiles au sujet des conditions du programme du concours et des traitements afférents à l'emploi est remise ou envoyée aux personnes qui en font la demande au ministère des finances (direction du personnel), rue de Rivoli, Paris (1er), ou à Vichy, hôtel Carlton.

Sociétés françaises.

La société Etablissements Grégoire (Fonderies Grégoire fils et Toussaint Maurel réunies), ayant son siège à Marseille, est, à partir des 28 mai 1935 et 18 février 1941, abonnée au timbre pour 2.640 actions, nos 1 à 2640, d'une valeur nominale de 500 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Marseille, en date du 5 mars 1941.

La société anonyme à capital variable Groupement d'achat et de répartition des produits d'épicerie et des vins pour le département des Deux-Sèvres, ayant son siège à Niort, est, à partir du 27 janvier 1941, abonnée au timbre pour 1.000 actions, nos 1 à 1000, d'une valeur nominale de 100 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Niort, en date du 27 février 1941.

La Société anonyme immobilière de la rue Adrien-Pasquier, ayant son siège à Rouen, est, à partir du 19 février 1941, abonnée au timbre pour 730 actions, nos 1 à 730, d'une valeur nominale de 500 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Rouen, en date du 24 février 1941.

La commune de Maclas est, à partir du 18 février 1941, abonnée au timbre pour 400 obligations 5 p. 100, nos 1 à 400, d'une valeur nominale de 500 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Saint-Etienne, en date du 28 février 1941.

Secrétariat d'Etat à la production industrielle.

Décision n° 17 du répartiteur chef de la section du cuir de l'office central de répartition des produits industriels.

(Collecte de peaux brutes de lapins domestiques, lapins de garenne et lièvres.)

Le répartiteur chef de la section du cuir de l'office central de répartition des produits industriels,

Vu la loi du 10 septembre 1940 portant organisation de la répartition des produits industriels;

Vu les arrêtés des 29 et 30 octobre 1940 relatifs à la création d'une section du cuir de l'office central de répartition des produits industriels et à la nomination du répartiteur de cette section,

Décide :

Art. 1er. — A dater de l'insertion au *Journal officiel* de la présente décision, les ventes ou livraisons de peaux brutes de lapins domestiques, lapins de garenne et lièvres, à destination des producteurs utilisant ces marchandises comme matières premières, ou des exportateurs, ne pourront être effectuées que par des collecteurs dits classeurs de gros, qui seront désignés par le répartiteur chef de la section du cuir de l'office central de répartition des produits industriels.

Art. 2. — Seront seuls admis à recevoir, utiliser et exporter les peaux de lapins domestiques, lapins de garenne et lièvres provenant des classeurs de gros visés à l'article 1er, les producteurs ou exportateurs munis d'une licence délivrée par le répartiteur chef de la section du cuir de l'office central de répartition des produits industriels ou par son délégué.

Art. 3. — Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, le répartiteur chef de la section du cuir de l'office central de répartition des produits industriels établira la liste des producteurs qui seront admis à s'approvisionner directement en peaux de lapins domestiques, lapins de garenne et lièvres, sans passer par l'intermédiaire des classeurs de gros.

Les producteurs visés au présent article seront obligatoirement munis d'une licence délivrée dans les conditions prévues à l'article 2.

Art. 4. — Toute infraction aux dispositions de la présente décision entraînera l'application des sanctions prévues à l'article 8 de la loi du 10 septembre 1940.

Fait à Paris, le 28 février 1941.

Le répartiteur chef de la section du cuir de l'office central de répartition des produits industriels,
R. RIBES.

Vu:
Le directeur adjoint des textiles et des cuirs, commissaire du Gouvernement auprès de la section du cuir de l'office central de répartition des produits industriels,
A. DESCHAMPS.

Décision n° 3 du répartiteur chef de la section du pétrole de l'office central de répartition des produits industriels.

Le répartiteur chef de la section du pétrole de l'office central de répartition des produits industriels,

Vu la loi du 10 septembre 1940 portant organisation de la répartition des produits industriels;

Vu les arrêtés du 17 novembre 1940 portant création d'une section du pétrole à l'office central de répartition des produits industriels et nommant les membres de cette section,

Décide :

Art. 1er. — Les stocks de butane et de propane existant à la date du 15 mars 1941 dans les installations des producteurs et négociants, les stocks supérieurs à 100 kilogr. se trouvant chez les utilisateurs, ainsi que les quantités de ces produits qui pourraient être fabriquées ultérieurement, sont bloqués entre les mains du répartiteur de la section du pétrole de l'office central de répartition des produits industriels, que ces produits aient fait ou non l'objet d'un contrat de livraison antérieur au 15 mars.

Art. 2. — L'emploi du butane et du propane pour les usages domestiques et le chauffage est interdit jusqu'à nouvel ordre, sauf autorisation écrite du répartiteur.

Art. 3. — Aucune livraison de ces produits à la consommation ne doit avoir lieu sans un bon émis par l'office de répartition des produits industriels, section du pétrole.

Art. 4. — Les possesseurs ou détenteurs, à la date du 15 mars, de stocks de butane et de propane supérieurs à 100 kilogr. devront en faire la déclaration à la section du pétrole de l'office central de répartition des produits industriels, 3, rue Paul-Cézanne, à Paris, ou 15, rue de l'Intendance, à Vichy. Cette déclaration devra parvenir avant le 31 mars.

Art. 5. — Toute infraction aux dispositions de la présente décision entraînera les sanctions prévues à l'article 8 de la loi du 10 septembre 1940.

Fait à Paris, le 1er mars 1941.

Le répartiteur,
JEAN MAJORELLE.

Vu:
Le commissaire du Gouvernement,
JEAN RÉGNIER.

Décision n° 19 du répartiteur chef de la section textile de l'office central de répartition des produits industriels.

Le répartiteur chef de la section textile de l'office central de répartition des produits industriels,

Vu la loi du 10 septembre 1940 portant organisation de la répartition des produits industriels;

Vu l'arrêté du 24 septembre 1940 portant organisation de la section textile de l'office central de répartition des produits industriels;

Vu la décision du répartiteur en date du 4 novembre 1940 portant réglementation des ventes de matières premières textiles (1),

Décide :

Art. 1er. — La décision du 4 novembre 1940 du répartiteur chef de la section textile, interdisant, en dehors des ordres de répartition donnés par le répartiteur, la vente des matières premières textiles et des chiffons énumérés dans ladite décision, doit s'entendre en ce sens que sont interdites toutes opérations juridiques ayant pour résultat d'opérer un transfert de propriété desdites matières.

Le transfert de propriété est toutefois possible, en dehors des ordres de répartition, lorsqu'il s'agit :

De transmissions à cause de mort;

D'apport en société, sous réserve que les matières premières ne soient pas l'objet direct de l'apport, mais seulement l'accessoire d'un apport de fonds de commerce ou de l'apport global, par une société à une autre, de la totalité ou d'une part indivise de son actif.

Dérogations.

Art. 2. — Les dérogations prévues par les décisions nos 2 et 3 du 4 novembre 1940 demeurent applicables.

D'autres dérogations pourront être accordées, en cas de nécessité justifiée, par le répartiteur chef de la section textile de l'office central de répartition des produits industriels.

Fait à Paris, le 28 février 1941.

Le répartiteur chef de la section textile de l'office central de répartition des produits industriels,
R. CARMICHAEL.

Vu:
Le commissaire du Gouvernement, directeur adjoint des textiles et des cuirs,
A. DESCHAMPS.

(1) *Journal officiel* du 8 novembre 1940 (p. 5610).

Avis aux détenteurs de pneumatiques d'automobiles et de motocyclettes et de bandages pleins.

Les déclarations de stocks prescrites par l'article 3 de l'arrêté du 8 février 1941 doivent être effectuées conformément à un tableau annexé à l'arrêté, mais qui n'a pu être inséré dans le *Journal officiel* du 12 février 1941.

Les détenteurs de pneumatiques et de bandages visés par l'article 3 dudit arrêté sont informés que le modèle de ce tableau se trouve dans les préfectures et les mairies, où il peut être consulté.

Vichy. — Imprimerie spéciale.

Le Directeur des Journaux officiels :
R. BAYON-TARGE.